



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



Commune Akébou 1

**REGION DES PLATEAUX
PREFECTURE DE AKEBOU
COMMUNE AKEBOU 1**

**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC)
1ère Génération : 2022-2026**



VERSION FINALE

Novembre 2021

Appui technique et financier

Table des matières

Partie 1 : CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	13
I- Contexte et Objectifs de l'étude.....	14
1. Contexte de l'étude	14
2. Objectifs.....	14
2.1. Objectif général	14
2.2. Objectifs spécifiques	15
II- Méthodologie de l'étude.....	15
1. Phase préparation	15
1.1. Appui à la prise des actes réglementaires du processus	15
1.2. Lancement du processus d'élaboration du PDC	15
2. Phase diagnostique.....	16
2.1. Recherche documentaire	16
2.2. Collecte dans les cantons de la commune	16
2.3. Traitement et l'analyse thématique des données.....	17
2.4. Priorisation des cibles des ODD.....	17
2.5. Restitution, validation du rapport du bilan diagnostic	18
3. Phase de définition de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement et programmation.....	18
4. Phase de finalisation, de validation, d'adoption, d'approbation et de vulgarisation	18
3. Difficultés et limites de l'étude.....	19
1. Cadre physique.....	21
1.1. Situation géographique.....	21
1.2. Relief	22
1.3. Climat	22
1.4. Sols	23
1.5. Hydrographie.....	23
1.6. Végétation	24
1.7. Faune	24
2. Cadre humain	24

2.1.	Historique et peuplement	24
2.2.	Groupes ethniques	25
2.3.	Religions.....	25
2.4.	Mouvements migratoires	25
2.5.	Zones d'émigration	25
2.6.	Zones d'immigration	25
3.	Données démographiques	26
3.1.1.	Répartition de la population par sexe et par âge.....	26
Partie 3 : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE.....		27
I-	DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE LOCALE	27
1.	Structuration de l'économie locale	27
1.1.	Secteur formel	27
1.2.	Emploi agricole	28
1.3.	Emploi informel	28
2.	Principaux secteurs de l'économie locale	28
2.1.	Agriculture	28
2.2.	Elevage	31
2.3.	Artisanat	33
2.4.	Commerce	34
2.5.	Tourisme.....	35
2.6.	Banque et finance	36
2.7.	Electricité	36
II-	ANALYSE DES SECTEURS SOCIAUX DE LA COMMUNE	38
1.	Education	38
2.	Santé.....	41
3.	Eau et assainissement.....	43
3.1.	Volet eau potable.....	43
3.2.	Assainissement	45
4.	Sport et culture	47
5.	Genre et équité	48

6.	Urbanisme et habitat	50
7.	Transport et infrastructures routières	52
8.	Communication et télécommunication	54
III-	ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	56
IV-	GOUVERNANCE LOCALE.....	58
1.	Fonctionnement des organes municipaux	58
2.	Missions de la commune et organisation des services offerts à la population.....	59
2.1.	Organisation et fonctionnement des services communaux	59
2.1.1.	Organigramme de la commune.....	59
2.1.2.	Personnel communal.....	59
2.1.3.	Patrimoine/équipement, moyens matériels.....	60
2.2.	Compétences de la commune et services offerts aux citoyens.....	60
2.3.	Partenariat et coopération décentralisée	61
2.3.1.	Appui des services déconcentrés de l'Etat et des organisations de la société civile	61
2.3.2.	Relation avec la tutelle	61
2.3.3.	Relation de coopération décentralisée	61
3.	Finances locales	62
3.1.	Mobilisation des ressources locales	62
3.1.1.	Identification de la matière imposable.....	62
3.1.2.	Procédures de recouvrement des impôts et taxes	62
3.1.3.	Performance de la mobilisation des ressources	63
4.	Gestion budgétaire et financière	63
4.1.	Processus de budgétisation locale	63
4.2.	Contrôle de l'exécution du budget	64
V-	Diagnostic ODD : priorisation des cibles des ODD.....	64
5.1.	Résultats de la priorisation des cibles des ODD	64
5.2.	Analyse croisée des résultats du diagnostic participatif et de la priorisation des cibles des ODD	65
VI-	Principaux problèmes de la commune	70
3.1.	Vision de la commune Akébou 1	72
3.2.	Fondements et principes directeurs du PDC	72

3.3.	Orientations stratégiques	74
3.4.	Objectifs de développement de la Commune Akébou 1	77
3.4.1.	Objectif global	77
3.4.2.	Objectifs spécifiques.....	77
3.5.	Cadre logique du PDC axé sur les résultats	78
3.6.	Plan d'action quinquennal.....	86
3.6.1.	Identification des programmes et projets prioritaires	86
3.6.2.	Programmation physique, financière, temporelle et spatiale des actions du PDC	87
3.6.2.1.	Programmation Temporelle et spatiale	87
3.6.2.2.	Programmation financière des actions du PDC	92
4.1.	Financement du PDC	99
4.2.	Stratégies de mobilisation des ressources	100
4.3.	Mécanisme institutionnel de mise en œuvre du PDC	101
4.3.1.	Conseil Municipal	101
4.3.2.	Comité de mise en œuvre	101
4.3.3.	Cellule technique de suivi-évaluation	102
4.3.4.	Points focaux du PDC	102
4.4.	Outils techniques	103
4.5.	Stratégie de communication pour la mise en œuvre du PDC	105
4.6.	Système de suivi et évaluation du PDC.....	105
4.6.1.	Suivi	105
4.6.2.	Evaluation.....	105
	CONCLUSION	106

Liste des tableaux :

Tableau 1 :	Tableau de de la population résidente selon le groupe d'âge et le sexe de la préfecture de l'Akébou	26
Tableau 2 :	composition de la population par sexe de la commune.....	27
Tableau 3 :	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur agriculture	31
Tableau 4 :	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur élevage	32

Tableau 5 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur artisanat	33
Tableau 6 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur commerce	35
Tableau 7 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur électricité.....	37
Tableau 8 : Répartition des établissements scolaires par canton	38
Tableau 9 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur éducation	40
Tableau 10 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur santé	42
Tableau 11 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur eau et assainissement	46
Tableau 12 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur sport et culture	48
Tableau 13 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur genre et équité	49
Tableau 14 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur Urbanisme et habitat	51
Tableau 15 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur Transport et infrastructures routières	54
Tableau 16 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur communication et télécommunication	56
Tableau 17 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur environnement et changement climatique.....	57
Tableau 18 : Répartition des conseillers par sexe	58
Tableau 19 : Classification des agents par catégorie.....	59
Tableau 20 : Evolution des recettes de fonctionnement et d’investissement	63
Tableau 21 : Résultats de l’analyse croisée des priorités du diagnostic participatif et de la priorisation des cibles des ODD à l’échelle de la commune Akébou1. 66	
Tableau 22 : Analyse de la cohérence des orientations du PDC avec les axes du PND	75
Tableau 23 : Articulation entre la Feuille de route gouvernementale 2020 – 2025 et le PDC Akébou 1	76
Tableau 24 : Cadre logique du PDC.....	78
Tableau 25 : Programmes et projets du PDC	86
Tableau 26 : Programmation Temporelle et spatiale.....	87
Tableau 27 : Programmation financière des actions du PDC.....	92
Tableau 27 : chronogramme d’élaboration des outils de mise en œuvre du PDC	104

Liste des figures

Figure 1 : Présentation de la division administrative de la commune.....	21
Figure 2 : Présentation du modèle numérique de terrain de la commune	22
Figure 3 : Répartition spatiale des infrastructures scolaires dans la commune.....	39
Figure 4 : Répartition spatiale des ouvrages d'eau potable dans la commune.....	44
Figure 5 : Répartition spatiale du réseau routier dans la commune	53
Figure 7 : Répartition spatiale des infrastructures de télécommunication dans la commune	55
Figure 8 : Répartition du coût global du PDC par acteur.....	99
Figure 9 : Evolution de la mobilisation des ressources de mise en œuvre du PDC	100
Figure 10 : schéma du dispositif institutionnel de mise en œuvre du PDC	103

Liste des graphiques

Graphique 1 : Profession exercée par les chefs de ménages selon les cantons.....	29
Graphique 2 : Répartition selon le moyen d'éclairages dans les ménages	36
Graphique 3 : Existence d'éclairages publique selon les cantons.....	37
Graphique 4 : Proportion de ménages ayant des mineurs non scolarisés par canton.....	40
Graphique 5 : Proportion de ménages ayant un adulte analphabète selon le sexe	40
Graphique 6 : Répartition des enquêtés selon les sources d'accès à l'eau selon les cantons	43
Graphique 7 : Qualité des douches et latrines selon les cantons	45
Graphique 8 : Répartition des enquêtés selon le mode acquisition des parcelles de terrain dans la commune	51

Sigles et acronymes

AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
ATPC	:	Assainissement Total Piloté par la Communauté
CCD	:	Comité Cantonal de Développement
CDQ	:	Comité de Développement de Quartier
CEET	:	Compagnie Energie Electrique du Togo
CHP	:	Centre Hospitalier Préfectoral
CVD	:	Comité Villageois de Développement
DPS	:	Direction Préfectorale de la Santé
FACT	:	Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales
FFOM	:	Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
ICAT	:	Institut de Conseil d'Appui Technique
IEPP	:	Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
IESG	:	Inspection de l'Enseignement Secondaire Général
IMF	:	Institution de Microfinance
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OIF	:	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OTR	:	Office Togolais des Recettes
PADIE	:	Pionniers en Action pour le Développement Intégré à l'Environnement
PDC	:	Plan de Développement Communal
PND	:	Plan National de Développement
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
TdE	:	Togolaise des Eaux

AVANT-PROPOS



Le principe de la décentralisation reconnu comme mode d'administration territoriale depuis la constitution de 1992, a été renforcé par la loi du 26 juin 2019. Par ce principe, le territoire togolais est subdivisé en des collectivités dotées de personnalité morale et juridique et de l'autonomie financière.

Les élections municipales du 30 juin et du 15 Août 2019 et la mise en place de 117 conseils municipaux dont celui d'Akébou 1, ont rendu effectif le processus de décentralisation impulsé par la volonté politique manifeste du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE et de son gouvernement.

L'article 7 de la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 dispose que, les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial en particulier dans les domaines économique, social et culturel, etc. S'inscrivant dans cette disposition légale, le conseil municipal de la Commune Akébou 1 s'est engagé à disposer de son Plan de Développement Communal (PDC), un outil stratégique pour mieux planifier et conduire son développement socio-économique sur la période 2022-2026.

Le processus d'élaboration du plan est orienté dans une dynamique participative et inclusive avec la participation des différentes couches socioprofessionnelles de la commune. Le principe phare de conduite des différentes phases du processus est de « ne laisser personne pour compte ». Ainsi, lors des rencontres, des participants représentatifs se sont mobilisés pour un plan réaliste.

Ce processus a conduit au présent document du PDC, un contrat socio-économique, un projet de société en parfaite cohérence avec les orientations nationales déclinées dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Il relève l'ambition de la Commune, formulée comme suit : « **D'ici 10 ans, Akébou 1 est une commune bien urbanisée, à gouvernance partagée avec des secteurs économiques dynamiques et durables, où les populations ont un accès équitable à des services sociaux de qualité dans un environnement sain** ». Pour atteindre cette vision, une série de programmes/projets sont définis et contribueront à traduire dans le concret cet ardent désir de donner de meilleures conditions de vie aux citoyens et citoyennes de la Commune.

Je voudrais remercier tous acteurs tant au niveau communal, préfectoral, régional et national qui ont contribué inlassablement à la réalisation de ce plan. Un remerciement particulier à l'Association PADIE et à l'OIF dont les appuis techniques et financiers ont été déterminants pour ce processus. Mes remerciements vont également aux membres du Comité de Pilotage qui ont fait preuve d'un réel engagement citoyen pour que ce processus aboutisse.

Enfin, je voudrais inviter tous les acteurs de développement, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les ONG et associations, les organisations de développement à la base et les partenaires au développement, les fils et filles de la Commune Akébou 1 à s'approprier le présent document, à œuvrer à sa vulgarisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

RESUME EXECUTIF

Conformément aux dispositions de la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 qui, en son article 7, autorise les autorités locales à élaborer des programmes de développement de leur territoire, la commune Akébou 1 s'est dotée de son premier Plan de Développement Communal (PDC) avec l'appui technique et financier de l'Association PADIE et de l'OIF.

Elaboré suivant une approche participative avec une forte implication des différentes couches socioprofessionnelles, ce PDC est un document de planification qui, sur la base du rapport bilan diagnostic, présente la vision de développement que les acteurs de la commune se sont fixée, les orientations stratégiques à suivre pour atteindre cette vision, les objectifs, programmes et projets à mettre en œuvre à cet effet, ainsi que les stratégies de mobilisation des ressources nécessaires.

L'analyse diagnostique est une étude de référence qui a permis de faire le point de la situation actuelle de la commune dans tous les secteurs du développement. Au regard des résultats de cette analyse, les principaux problèmes de la commune sont les suivants : (i) insuffisance de l'accès équitable aux services sociaux en qualité et en quantité ; (ii) faible développement des secteurs productifs avec une faible productivité agricole et artisanale, une insuffisance de structuration des infrastructures marchandes ; (iii) faible urbanisation et un faible développement de réseau routier et de télécommunication ; (iv) forte dégradation de l'environnement et (vi) faibles capacités organisationnelles et institutionnelles de la mairie.

Sur la base des résultats du diagnostic, la vision de développement de la commune en lien avec les orientations nationales est formulée comme suit :

« D'ici 10 ans, Akébou 1 est une commune urbanisée, à gouvernance partagée avec des secteurs économiques dynamiques et durables, où les populations ont accès équitable à des services sociaux de qualité dans un environnement sain ».

Pour la réalisation de cette vision, quatre (4) orientations stratégiques sont définies en cohérence avec le plan national de développement (PND, 2018-2022) et la feuille de route du gouvernement (2020-2025). Il s'agit de :

- ✓ **OS1** : Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne ;
- ✓ **OS2** : Développement des secteurs économiques valorisant les ressources locales ;
- ✓ **OS3** : Amélioration de l'accès équitable et inclusif aux services sociaux de qualité ;
- ✓ **OS4** : Amélioration du cadre de vie et renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations aux effets des changements climatiques.

Ces orientations stratégiques ont conduit à définir quatre (4) programmes pour les cinq (5) prochaines années (2022-2026). Il s'agit de :

- **Programme 1** : Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne
- **Programme 2** : Promotion d'une économie durable valorisant les ressources locales ;
- **Programme 3** : Renforcement de l'accès équitable aux services sociaux de qualité pour tous
- **Programme 4** : Amélioration du cadre de vie et de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques.

Sur le plan opérationnel, ces quatre (4) programmes sont déclinés en treize (13) projets au total dont le budget global s'élève à **un milliard huit cent soixante-trois millions cinq cent soixante-onze mille deux cents (1.863.571.200) FCFA** y compris les coûts de vulgarisation et de suivi-évaluation.

La synthèse des coûts du PDC et la répartition de la contribution par acteur se présente comme suit :

Rubriques	Montant
Coût total des programmes	1 845 120 000 F CFA
Coût de suivi évaluation	18 451 200 F CFA
Coût total du PDC	1 863 571 200 F CFA
Contribution de la commune	372 714 240 F CFA
Contribution de l'Etat	652 249 920 F CFA
Contribution des PTF	838 607 040 F CFA

La mise en œuvre de ce PDC nécessite le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources tant internes qu'externes. Il est important d'améliorer les finances locales en invitant la population au civisme fiscal et en œuvrant à sa mise en confiance à travers un mécanisme efficace de reddition de comptes. La mobilisation des ressources externes doit se faire par le développement des relations de coopération décentralisée en mettant à contribution la diaspora et le montage des projets à soumettre aux partenaires techniques et financiers.

**Partie 1 : CONTEXTE, OBJECTIFS ET
METHODOLOGIE DE L'ETUDE**

I- Contexte et Objectifs de l'étude

1. Contexte de l'étude

La décentralisation a été adoptée au Togo comme mode d'organisation du territoire. L'article 141 de la Constitution togolaise dispose que : « la République Togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de décentralisation dans le respect de l'unité nationale ». Ces collectivités territoriales sont les communes, et les régions avec la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales elle-même modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018.

L'article 7 de cette loi n°2019-006 du 26 juin 2019 dispose que, « les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial en particulier dans les domaines économique, social et culturel, etc. ». Elles élaborent leur Plan de Développement Communal (PDC) qui est un plan d'orientation stratégique qui définit les objectifs et les actions prioritaires envisagées par la municipalité et la population. C'est également un cadre d'actions concertées prenant en compte les orientations régionales et nationales (globale ou sectorielles) et caractérisé par une mobilisation consciente des ressources internes et externes pour des objectifs définis à court, moyen et à long terme.

Dans le contexte actuel du développement du Togo, marqué par la promotion de la décentralisation et du développement participatif, concrétisée par l'opérationnalisation des collectivités territoriales à la suite des dernières élections communales du 30 juin et 15 août 2019, la planification du développement local devient une priorité pour les collectivités territoriales. Ceci est d'autant plus avéré qu'elle constitue un des leviers de la cohérence des interventions des acteurs au niveau local, en contribution à la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND). Cependant, la majorité des collectivités territoriales ont des moyens limités pour assumer cette compétence de conception et de pilotage d'un PDC.

Dans cette optique, la Commune Akébou 1 a initié avec l'appui de l'ONG PADIE (Pionniers en Action pour le Développement Intégré à l'Environnement), le projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la commune, visant entre autres l'élaboration de son Plan de Développement Communal (PDC).

2. Objectifs

2.1. Objectif général

L'objectif général poursuivi par l'étude est de permettre à la commune Akébou 1 de disposer d'un PDC en parfaite cohérence avec le cadre juridique et institutionnel actuel de la décentralisation, les

défis de développement durable conformément à la feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025, au plan national de développement (PND) et aux objectifs de développement durable (ODD).

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- sensibiliser et conscientiser la population sur les enjeux de développement communal pour la réappropriation de leur territoire à travers la conduite des diagnostics participatifs ;
- définir une vision et des objectifs de développement concertés et partagés par les différentes catégories d'acteurs de la commune ;
- identifier les priorités de développement et un plan d'action quinquennal, un cadre de référence de conduite des actions pour les acteurs de développement dans la commune.

II- Méthodologie de l'étude

Après la phase de préparation, le diagnostic participatif dans le cadre du processus d'élaboration du PDC de la Commune Akébou 1 s'est fait en cinq phases essentielles à savoir la revue documentaire, l'enquête de terrain pour les données complémentaires, le traitement et l'analyse des données collectées, la restitution des résultats aux acteurs de la commune et la rédaction du rapport final de diagnostic.

1. Phase préparation

La phase de préparation s'est déroulée suivants les étapes ci-après.

1.1. Appui à la prise des actes règlementaires du processus

Dans la dynamique de rendre le processus d'élaboration du PDC légal, le conseil municipal sur proposition du Maire, a pris une délibération autorisant l'élaboration et la mise en œuvre d'un PDC.

De plus, pour une conduite inclusive et participative du processus, l'exécutif municipal est accompagné à identifier des personnes devant faire partie du comité de pilotage. Ce comité de pilotage, l'organe opérationnel de conduite du processus est composé des représentants de la mairie, des organisations de la société civile, des services techniques déconcentrés de l'Etat, de la chefferie traditionnelle, des organisations de développement à la base.

1.2. Lancement du processus d'élaboration du PDC

Dans la dynamique de communiquer et de mobiliser les différents acteurs autour du processus, un atelier de lancement a été organisé à la salle de réunion de la préfecture de l'Akébou. Cet atelier a vu la participation des représentants du Ministère délégué en charge du Développement des Territoires, des autorités de la préfecture, de la commune, de la direction régionale de la

planification et du développement, du représentant local de l'Etat, des services techniques déconcentrés, des ONG et associations, de la chefferie traditionnelle, des groupes de populations, des médias et de l'équipe technique de l'ONG PADIE.

Ce cadre a servi à sensibiliser les différents acteurs sur l'importance d'un plan de développement et les rôles et responsabilités de tous pour l'aboutissement du processus.



Vue partielle de la table d'honneur et des participants au lancement officiel du processus PDC

2. Phase diagnostique

Cette phase a consisté à la collecte des données secondaires à travers la recherche documentaire et d'autre part, les données primaires par les rencontres des acteurs dans les différents cantons de la commune.

2.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté en une première analyse du territoire communal et de son environnement, sur la base des études disponibles. Les données secondaires existantes ont été découvertes dans les documents de politiques et stratégies nationales, les politiques nationales et régionales de développement des secteurs sociaux (éducation, santé, agriculture, hygiène et assainissement, etc.), les statistiques sectorielles, les rapports d'étude et de monographie.

2.2. Collecte dans les cantons de la commune

La collecte des données primaires sur le terrain a suivi les étapes suivantes :

○ **Identification et formation des agents de collecte**

Pour faciliter la collecte des données dans les cinq cantons de la commune (Kougnohou, Djon, Veh, Yalla et Gbendé), lors du diagnostic participatif, une équipe d'agents de collecte et de guides communautaires, a été constituée. Pour outiller ces agents de collecte et guides, une formation a été organisée en décembre 2020 dans la salle de réunion de la préfecture de l'Akébou. Cette formation a permis de présenter la démarche de collecte, les outils de collecte (questionnaires et grilles de synthèse). Des conseils pratiques ont été également donnés.

○ **Collecte proprement dite**

Les agents de collecte, formés et coordonnés par l'équipe de PADIE ont fait le tour des cinq cantons de la commune pour collecter les données primaires auprès des différentes catégories d'acteurs. Un échantillon a été sélectionné. Il est composé de : chefferie, CDQ/CVD, agriculteurs, éleveurs, commerçants, artisans, femmes, hommes, jeunes, membres des OSC, comité eau, ménages, ...

Le diagnostic s'est déroulé en deux grandes étapes, chacune reposant sur différentes approches, à savoir, le diagnostic basé sur le Système d'Information Géographique (SIG) et le diagnostic participatif territorial et institutionnel.

Le diagnostic SIG a permis de collecter les informations spatiales. Ainsi, au moyen du Global Position System (GPS), les infrastructures économiques et sociales ont été géolocalisées sur le territoire communal. Ces données collectées ont permis de disposer d'une base de données pour la production des cartes thématiques.

A l'étape de diagnostic participatif, les populations (ménages, chefferie, jeunes, femmes, hommes, artisans...) qui vivent au quotidien les réalités locales, les responsables des services déconcentrés de l'Etat, les entreprises et les organisations de la société civile ont été rencontrés.

2.3. Traitement et analyse thématique des données

Au terme de l'étape de la recherche documentaire et de la collecte de terrain, les données ont été dépouillées secteur par secteur pour d'une part, faire une situation des données quantitatives et qualitatives et d'autre part, relever les éléments de forces, faibles, opportunités et menaces. Les données collectées ont aussi permis d'inventorier quelques actions possibles pour améliorer la situation de développement dans la commune dans chaque secteur.

2.4. Priorisation des cibles des ODD

Avec l'appui financier de la Représentation pour l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la priorisation des cibles des ODD à travers la grille de priorisation (GPC-ODD) a été faite.

L'atelier de priorisation des cibles des ODD, a été une véritable occasion d'échanges sur les nombreuses situations problématiques vécues par la commune. Ce diagnostic, basé sur la GPC-ODD, s'est déroulé lors d'un atelier, les 10 et 11 mai 2021, avec une quarantaine de participants issus des services déconcentrés, de l'administration communale, de la chefferie traditionnelle, des organisations religieuses, des comités de développement à la base et des acteurs de la communication.

2.5. Restitution, validation du rapport du bilan diagnostic

La restitution est une étape importante de la collecte des données. Cette étape permet de présenter le rapport provisoire de diagnostic aux différentes catégories socio-professionnelles regroupées au sein du comité de pilotage pour amendement et validation. Cette validation permet de s'accorder sur l'état des lieux de la commune dans les domaines de développement afin d'aborder l'étape prospective de définition de la vision et des orientations stratégiques.

3. Phase de définition de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement et programmation

Cette phase a consisté à définir la vision de développement et les orientations stratégiques de la commune et formuler les programmes et projets prioritaires budgétisés.

A travers des travaux en carrefour couplés de travaux en plénière, les participants se sont exercés à la définition de la vision à l'horizon 2030 et à la formulation des orientations stratégiques suivant toutes les étapes nécessaires avec la facilitation des consultants. De plus, des programmes/projets et actions concrètes de développement ont été identifiés et budgétisés.

4. Phase de finalisation, de validation, d'adoption, d'approbation et de vulgarisation

Après la phase de programmation, le cabinet s'est chargé de la rédaction du document du PDC par une compilation et une mise en cohérence des différents résultats obtenus pour produire une version provisoire du PDC. Cette version a été restituée et validée lors de l'atelier communal. Cet atelier a regroupé autour du conseil communal, les mêmes acteurs ayant participé au lancement du processus et quelques partenaires potentiels de la commune.

Le document validé, doit être examiné et adopté par le conseil municipal lors d'une séance de délibération. L'adoption est un acte du conseil communal qui va donner un statut juridique au plan pour être le cadre d'orientation de la Commune et des partenaires en matière de développement. Ensuite, le PDC sera approuvé par la tutelle.

Après approbation du PDC, il sera vulgarisé auprès de tous acteurs endogènes et exogènes de la commune et même à la diaspora pour une mobilisation dynamique autour de sa mise en œuvre

3. Difficultés et limites de l'étude

La principale difficulté rencontrée dans la revue documentaire a été le niveau d'agrégation des données statistiques. La plupart des données existantes sont établies pour le niveau régional et préfectoral. Il n'est pas aisé de les désagréger pour le niveau communal. On peut noter aussi la réticence de certains acteurs à mettre à disposition des documents sectoriels pour consultation.

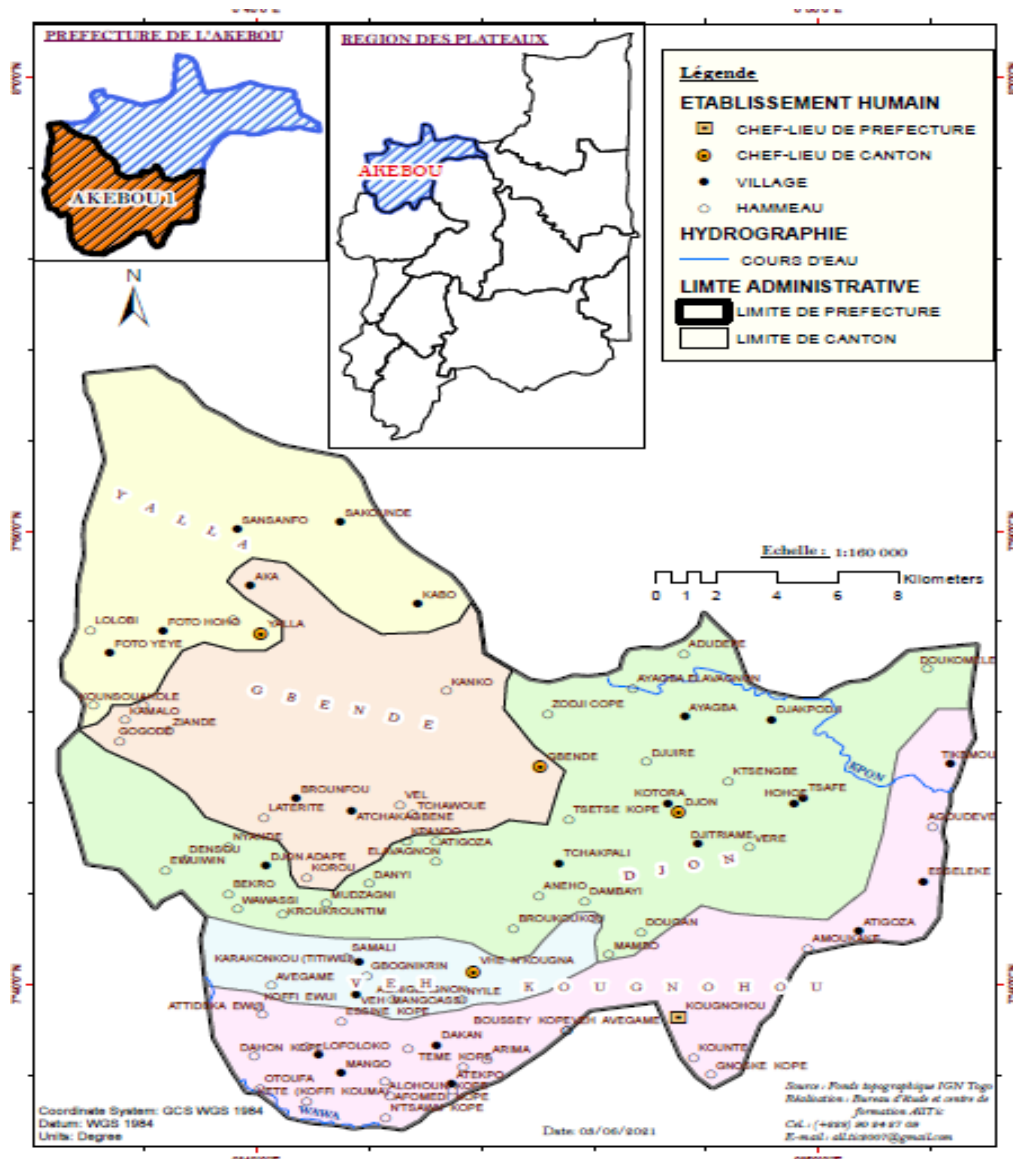
**Partie 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DE
LA COMMUNE**

1. Cadre physique

1.1. Situation géographique

La Commune Akébou 1 est située au Nord-ouest de la Région des Plateaux dans la préfecture de l’Akébou et limitée au Nord par la commune Akébou 2, au Sud par les communes de WAWA 1 et de WAWA 3, à l’Est par la Commune Amou 3 et à l’Ouest par le GHANA. Elle a une superficie de 518 Km² environ pour une population de 49090 habitants (Mairie, 2021). Son chef-lieu est Kougnohou. Elle compte cinq cantons : Kougnohou, Djon, Vèh, Gbendé et Yalla.

Figure 1 : Présentation de la division administrative de la commune

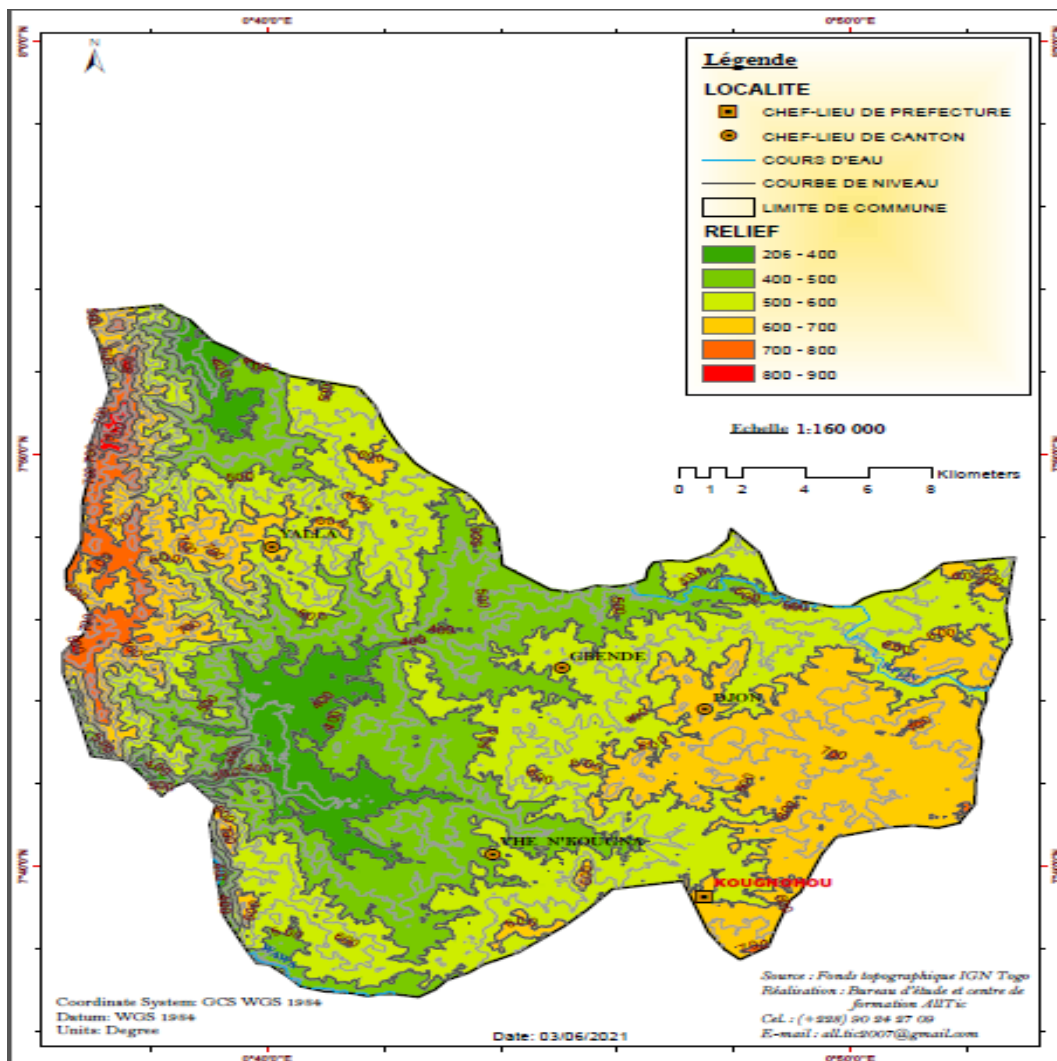


1.2. Relief

Le relief de la préfecture est composé dans l'ensemble de plateaux relativement accidentés. C'est un relief massif avec des vallées encaissées. C'est une série de l'Atakorien et de plateaux d'Akposso et d'Akébou. Il est composé de quartzites et de migmatites acides. Le sous-sol comprend de l'or, de la bauxite, de la dolomite, de la chromite, etc. Les altitudes varient entre 466 et 920 mètres (DRPDAT, 2009).

La carte ci-après présente le modèle numérique de terrain de la commune

Figure 2 : Présentation du modèle numérique de terrain de la commune



1.3. Climat

La préfecture jouit d'un climat subéquatorial d'altitude à quatre saisons ; la petite saison pluvieuse de Mars à Avril, une grande saison pluvieuse allant de mi-juin à octobre et une petite saison sèche

de mai à mi-juin, une grande saison sèche qui s'étale sur près de trois mois c'est-à-dire de novembre à février.

La pluviométrie est favorisée par la végétation et le relief. Les précipitations varient de 1300 à 1600 mm/an en moyenne.

Les températures dans l'Akébou varient entre 22°C et 30°C ; les moyennes calculées se situent autour de 25°C. Naturellement les valeurs les plus basses s'enregistrent pendant la saison des pluies et les maximums au cours de la courte saison sèche.

La situation de la commune en altitude, le couvert végétal et l'évaporation dont elle jouit rend l'air relativement humide sur presque toute l'année.

La commune reçoit sur presque toute l'année les rayons solaires. L'insolation est plus permanente sur les trois (3) mois correspondant aux trois (3) mois de saison sèche, mais discontinue au cours de la saison pluvieuse à cause de lourds et épais nuages qui s'installent dans le ciel. Cette insolation quasi permanente additionnée à l'abondance des précipitations assure une bonne évaporation qui atteint son maximum au cours de la saison des pluies.

1.4. Sols

Le paysage diversifié est caractérisé par des sols ferrugineux et ferralitiques. Ce sont des sols aux minéraux bruts et érodés, parfois concrétionnés ou caillouteux par endroits. L'on remarque de fortes érosions sur les pentes. La commune présente deux catégories de sols à savoir :

- Sols d'érosion associés aux minéraux : Aptitudes culturales limitées : café, cacao, fruits légumes
- Sols ferralitiques épais : très bonnes qualités culturales, café, cacao, sylviculture, palmier à huile, fruits, légumes et cultures vivrières.

1.5. Hydrographie

Le réseau hydrographique est composé de rivières et de cascades qui constituent l'ensemble des eaux de surfaces. La rivière la plus importante est Kpenwe qui draine tout le milieu de la préfecture en s'orientant vers l'ouest. Elle est dans l'ensemble d'un régime permanent. La position relativement haute de la nappe phréatique sur une longue période de l'année, le caractère permanent du régime des rivières et le relief accidenté a favorisé la présence de cascade dans certaines zones de la préfecture. Ainsi on a la cascade Kaakalou sur la rivière Kaakalew située dans le village de Gbendé (canton de Gbendé), la cascade Wokow sur la rivière Wokow situé dans le village de Gbendé à la frontière avec le village de Kitora (canton de Gbendé) et la cascade Sinsinw située à la limite des cantons de Djon et de Veh. On note une abondance d'eau de ruissellement et des sources aménageables.

1.6. Végétation

Le paysage de la préfecture d'Akébou est diversifié sur le plan floristique. Cette végétation a subi de grandes modifications sur plusieurs années à cause de l'action anthropique ; car la population a pratiquement fondé sa survie sur la nature, l'exploitant (cultures, bois de chauffe, charbon de bois, construction, artisanat, etc.) sans intégrer les normes de durabilité. Aujourd'hui, les grandes forêts font progressivement place à des reliques de forêts dégradées sur les hauteurs, telles que les forêts denses semi-décidues, des savanes boisées, les reclus forestiers, des savanes arborées dans les plaines et des forêts galeries en dégradation prononcée.

1.7. Faune

La faune, l'un des éléments clé de l'industrie touristique est, dans la préfecture d'Akébou relativement variée. On y trouve les petits gibiers (rats, haulacaudes, lièvres, biches, reptiles, singes, etc.). Mais l'inexistence d'une réglementation locale et la pauvreté amènent la population à adopter des comportements préjudiciables à la survie et l'accroissement des populations animales.

2. Cadre humain

2.1. Historique et peuplement

Il faut signaler que le pays Akébou s'appelle Ekpeeke et le peuple Akébou Ekpeepe. En effet, les Akébous eux même ne s'appellent pas Akébou entre eux. Le nom Akébou leur a été attribué par les autres peuples.

L'histoire de l'Akébou révèle que les Akébous se sont installés en huit souches ou villages-mères, d'où « taawenin » en langue Kekpeeke (Akébou).

Tous ces villages-mères étaient des villages autochtones qui ont fondé le royaume de Lonfoh où régnaient les rois Akébou (kpepili).

Il s'agit de Djon, Kougnohou (Akomeke), Tsafè-Hohoe, Ayagba, Veh (Woure), Gbende (Atchapalan), Djakpodji (Gélére), Kpalave (Nampire).

Tous ces villages-mères ou villages-souches ont engendré des villages, des fermes et hameaux qui forment la population Akébou.

Sur le plan administratif, la préfecture de l'Akébou compte huit cantons. Mais avec la dynamique de la décentralisation, cinq cantons ont été concédés à la Commune Akébou 1 notamment : le canton de Kougnohou, le canton de Djon, le canton de Veh, le canton de Gbendé et le canton de Yalla.

2.2. Groupes ethniques

La population de la Commune Akébou 1 est une population hétérogène composée des populations autochtones et des populations allogènes qui vivent dans une parfaite harmonie. On peut citer les Kabyès, les Losso, les Akposso, les Ewès, les Tems etc...

2.3. Religions

Dans la commune, on dénombre principalement les animistes, les chrétiens et autres.

La majorité de la population est animiste. Mais depuis l'introduction du christianisme (catholicisme principalement), la religion animiste perd un peu de son influence.

Le christianisme regroupe les catholiques, les protestants et les autres adeptes des églises réveillées (Assemblés de Dieu, Témoins de Jéhovah, Pentecôtistes, etc).

La Religion musulmane est pratiquée souvent par les Kotokoli, les Haoussas, les Tchamba et certains locaux, etc.

2.4. Mouvements migratoires

Les atouts agricoles de la préfecture de l'Akébou font d'elle une zone de grande immigration. Les mouvements migratoires s'effectuent à l'intérieur de la préfecture et avec l'extérieur de la préfecture.

2.5. Zones d'émigration

Les zones d'émigration sont naturellement les zones les plus pauvres économiquement dans la commune. C'est généralement les zones dont les sols présentent des rendements faibles dus à la surexploitation ou au lessivage des sols (relief accidenté). Ce phénomène touche également les populations du chef-lieu de la préfecture et des chefs-lieux de canton qui connaissent un taux de chômage très élevé et inquiétant. Ils sont pour la plupart jeunes et émigrent généralement vers Atakpamé et Lomé, les pays de la sous-région (Nigéria, Bénin, Ghana, Burkina Faso...) et pour certains vers l'Europe ou les Amériques.

2.6. Zones d'immigration

Ce sont les zones de production agricole surtout les zones de cafés cacao. Les immigrants viennent soit de la préfecture elle-même, soit des préfectures de la région ou même des autres régions du pays, surtout des régions de la Kara et des Savanes où les terres sont pauvres et surexploitées. Ces populations sont en quête de travail plus rémunérateur ou de terres cultivables.

3. Données démographiques

3.1.1. Répartition de la population par sexe et par âge

La structure par âge de la population de la commune Akébou1 est la même que celle de la préfecture de l'Akébou. Ainsi, note -t-on une population extrêmement jeune comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 1 : Tableau de de la population résidente selon le groupe d'âge et le sexe de la préfecture de l'Akébou

AKEBOU			
Groupe d'âges	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Moins d'1 an	1 058	954	2 012
1 - 4 ans	3 975	3 847	7 822
5 - 9 ans	6 297	5 789	12 086
10 - 14 ans	4 062	2 938	7 000
15 - 19 ans	3 011	2 614	5 625
20 - 24 ans	2 377	2 648	5 025
25 - 29 ans	1 980	2 694	4 674
30 - 34 ans	1 868	1 962	3 830
35 - 39 ans	1 645	1 883	3 528
40 - 44 ans	1 350	1 446	2 796
45 - 49 ans	1 270	979	2 249
50 - 54 ans	746	774	1 520
55 - 59 ans	533	485	1 018
60 - 64 ans	416	449	865
65 - 69 ans	226	320	546
70 - 74 ans	222	304	526
75 - 79 ans	152	120	272
80 ans ou plus	382	379	761
Non déclaré	44	46	90
Total	31 614	30 631	62 245

Source : 4^{ème} RGPH, 2010

La structure par sexe de la population de la commune ci-dessous montre qu'il y a plus d'homme que de femmes dans tous les cantons.

Tableau 2 : composition de la population par sexe de la commune

Canton	Population masculine	Population féminine	Total
Kougnohou	6129	5991	12120
Vhé	2766	2831	5597
Djon	6507	6234	12741
Gbendé	2710	2465	5175
Yalla	2071	1970	4041
Total Commune	20183	19491	39674
Fréquences (%)	50,87	49,13	100

Source : 4^{ème} RGPH, 2010

Partie 3 : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE

I- DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE LOCALE

1. Structuration de l'économie locale

1.1. Secteur formel

L'emploi formel constitue une infime partie de l'ensemble de l'emploi dans la commune. Il est essentiellement constitué des services publics para publics et quelques privés. Les services publics sont constitués de :

- La Direction Préfectorale de la Santé (DPS) ;
- La Direction Préfectorale de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation (DPASPFA) ;
- La Direction Préfectorale de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural (DPAEDR) ;
- L'Agence Préfectorale de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) ;
- Direction préfectorale de l'Environnement et des Ressources Forestières ;
- Inspections des Enseignements Précolaires et Primaires (IEPP) ;
- Brigades de gendarmerie ;
- Commissariat de police.

Les services para publics sont constitués de :

- La Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) ;
- La Société des Postes.
- La Loterie Nationale Togolaise (LONATO)

Les services privés sont constitués de l'agence le Berceau de la FUCEC et des ONGs SOS VITA, LAFIA et APAF.

1.2. Emploi agricole

L'agriculture demeure la principale source d'activités et de revenus de la population de la commune Akébou 1. Elle occupe près de 80% de la population active. L'ensemble des travailleurs du milieu rural et particulièrement les agriculteurs dont l'activité n'est pas rémunérée par un salaire se retrouvent dans cette catégorie professionnelle. On peut citer les chefs d'exploitation, la main d'œuvre familiale et les aides familiales.

1.3. Emploi informel

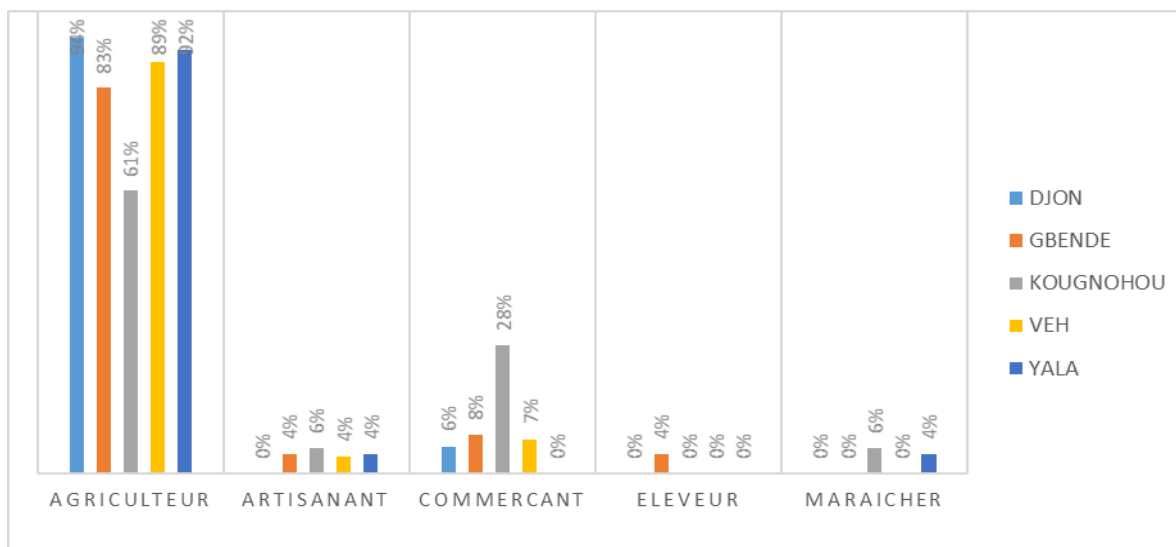
Est considérée comme informel, l'activité dont les acteurs ne sont pas recensés dans les structures administratives modernes. Il peut s'agir des artisans, commerçants, producteurs et prestataires de service de tout genre.

2. Principaux secteurs de l'économie locale

2.1. Agriculture

Le secteur de l'agriculture constitue l'activité économique la plus importante et la plus pratiquée dans la commune Akebou 1. En effet, selon les enquêtes menées, 61% à 94% de la population selon les cantons ont l'agriculture pour profession. Elle représente l'activité la plus exercée à hauteur de 68% à l'échelle de toute la commune selon le graphique 1.

Graphique 1 : Profession exercée par les chefs de ménages selon les cantons



Source : Données du diagnostic, 2020

Il s'agit également de la principale source de revenu et de vivre des ménages car selon les enquêtes, 52% à 91% des ménages vivent de l'agriculture.

De plus, 63% des ménages disposent d'une plantation dans la commune et on y pratique majoritairement la culture de café et cacao (60%) mais aussi celle du maïs, du manioc et de la banane (douce et plantain). On note une agriculture vivrière pour se nourrir mais aussi une agriculture de rente dont les produits sont destinés à l'exportation.

En termes de cultures vivrières, on note en première place les bananes ; environ 75% des populations de la préfecture de l'Akébou et les préfectures environnantes viennent s'approvisionner en quantité et en qualité des bananes dans la Commune Akébou 1.

Le maïs et le manioc aussi se rivalisent pour la deuxième place, puis viennent ensuite le taro et l'igname. Pour ce qui est du manioc, c'est une culture assez importante pour la commune et qui est à développer. En effet, dans le cadre de la promotion de la transformation de produits agricoles locaux, l'Etat a lancé un projet de construction d'une féculerie dans la commune. Cette dernière a été mise en place dans le canton de Djon. La mauvaise gestion, le manque de personnel qualifié et l'incompatibilité des machines ont entraîné la fermeture de la féculerie. Toutefois, il faut noter les efforts multiples de l'Etat pour rendre fonctionnelle à nouveau de cette usine. Aujourd'hui, c'est le problème d'électricité qui freine sa mise en activité.

Les principaux produits de rente cultivés sont le cacao et le café. Ils sont cultivés de façon modeste juste pour subvenir aux besoins immédiats mais celles-ci connaissent des améliorations suite au projet « d'Appui à la Production Biologique et Equitable du Cacao » et le projet de « sensibilisation

pour inciter la population à hausser la productivité dans les domaines café et cacao » initié par la commune elle-même.

En effet, la Commune Akébou1 est reconnue comme la commune spécialisée dans la production du cacao bio au Togo. L'exportation en cacao bio de la commune Akébou1 est environs 20 tonnes par an. Il faut noter la présence d'une mini- usine de transformation de cacao en beurre de cacao très thérapeutique à Brounfou (Chocoland).

Ce secteur est coordonné par la Direction Préfectorale de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural de l'Akébou, appuyée par les services techniques spécifiques de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), chargée de l'organisation des producteurs et de la vulgarisation des innovations agricoles.

L'agriculture est une activité assez prospère servant de base à l'économie et à la vie de la commune mais elle éprouve des difficultés à se développer. Ces difficultés sont d'ordre environnemental, technique et sociétal.

D'un point de vue environnemental, l'activité agricole subit fortement les répercussions de la destruction de l'environnement et du changement climatique. En effet, le déboisement intensif, pour la production du charbon de bois surtout, qui sévit dans la commune ainsi que les feux de brousses sont responsables de phénomènes tels que les irrégularités de pluies et la sécheresse. Ces phénomènes freinent énormément l'activité agricole car selon les enquêtes, ces phénomènes réduisent considérablement le rendement agricole. Ces pratiques limitent la production durable identifiée à l'ODD12 car elles ne sont pas respectueuses de l'environnement.

D'un point de vue technique, l'agriculture pratiquée est de type traditionnel. De plus, les agriculteurs ne disposent ni de compétences techniques, ni d'outils de bonne qualité pour améliorer leur production. Il devient donc impossible pour eux de compenser les difficultés imposées par les aléas climatiques.

D'un point de vue sociétal, les enquêtes montrent qu'en dépit de l'existence d'une main d'œuvre jeune, cette jeunesse souvent s'adonne à l'exode rurale. Ainsi, cette main d'œuvre vient à manquer dans la commune. De plus, on note une faible organisation et structuration des paysans en des coopératives et des groupements. Ceci limite la demande et la gestion des intrants, le stockage et la commercialisation des produits.

De plus, les femmes ont un très faible accès à la terre. Ceci constitue une discrimination à l'égard des femmes et des filles comme relevé à la cible 5.1 de l'ODD 5.

Le tableau ci-dessous présente les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur.

Tableau 3 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur agriculture

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Forte pratique de l’agriculture - Disponibilité de terres agricoles - Pluviométrie suffisante - Existence de service techniques agricoles (Direction Préfectorale de l’Agriculture de l’Elevage et du Développement Rural et ICAT) - Existence de cours d’eau pour l’irrigation - Existence du groupement des agriculteurs - Présence d’une féculerie à Djon 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture peu diversifiée - Forte concentration sur la culture du café et du cacao - Faible implication des jeunes - Manque de moyens financier et technique concernant les agriculteurs - Dégradation de l’environnement - Transhumance précoce - Exode rurale - Absence de maîtrise de l’eau
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Création de ZAAP par le MAEDR dans les communes - Mise en place des pompes solaires aux maraîchers 	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique - Rareté des pluies

Pistes de solutions :

- Moderniser le secteur agricole à travers la mécanisation et la vulgarisation des plants améliorés ;
- Financer les initiatives en matière d’agriculture maraichère et de culture de la banane (plantain et douce) ;
- Redynamiser la culture du café et du cacao ;
- Promouvoir l’apiculture ;
- Sensibiliser les jeunes sur l’auto-employabilité et l’entrepreneuriat ;
- Organiser des formations sur les nouvelles techniques agricoles et la fabrication d’engrais naturels tels que le compostage, la valorisation des déchets organiques ;
- Etablir des systèmes d’irrigation grâce au cours d’eau.
- Réhabilitation de la féculerie de Djon pour promouvoir la transformation du manioc dans la commune

2.2. Elevage

Le secteur de l’élevage constitue une activité faiblement exercée par la population de la commune Akébou 1. Il est caractérisé par l’élevage des bovins, caprins, porcins, des ovins et des volailles.

Ce secteur dispose également de nombreux atouts tels que la disponibilité de bétail, la disponibilité de pâturage et de ressources alimentaires pour le bétail.

Cependant, cette activité présente plusieurs difficultés. Il existe un grand manque d'expertise des éleveurs dans leur activité. Cela se répercute alors par une absence de disposition technique pour un bon élevage (enclos, fermes, etc.). Les animaux sont en divagation dans la commune et il en résulte alors des conséquences sur l'environnement et l'agriculture, telles que la destruction des plantations, et l'insalubrité due aux excréments de ces animaux. Enfin on note également des répercussions sur les animaux eux-mêmes car ces derniers sont exposés à des maladies telles que la peste et sont victimes de vol.

Tous ces éléments nuisent fortement à l'essor de secteur de l'élevage ce qui ne favorise pas ceux qui en font une activité économique. Fort heureusement, il existe des services de vétérinaire dans la commune qui aide à pallier le problème de maladies liées au bétail, ce qui est un atout non négligeable.

Tableau 4 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur élevage

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'élevage familiale et de rente - Disponibilité spatiale pour les pâturages - Disponibilité de ressources alimentaires pour le bétail - Existence de service vétérinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Désintéressement des jeunes - Manque d'expertise en matière d'élevage - Manque d'équipement adéquat en matière d'élevage - Maladie du bétail (peste) - Cas de vol du bétail
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des partenaires d'appui au secteur - Financement des éleveurs - Construction des Elevages commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique - Rareté des pluies

Pistes de solutions :

- Organiser des formations sur les bonnes pratiques d'élevages et la protection du bétail
- Organiser des campagnes de vaccination des animaux
- Mettre en place des infrastructures d'élevage (enclos, fermes, pâturages protégés, réserves, etc.)

2.3. Artisanat

L'artisanat est constitué d'un ensemble de professions qui requièrent une certaine dextérité individuelle, sans un recours à un processus de production automatisée. Est considérée donc comme activité artisanale, toute activité d'extraction, de production ou de transformation de biens et de prestation de services dans laquelle le travail et l'habileté manuel occupent une place prépondérante. Pris comme telle, l'activité artisanale est importante dans la commune. Le secteur artisanal est un grand pourvoyeur d'emplois dans la commune. La plupart des artisans opèrent dans l'informel.

Les activités artisanales portent sur la menuiserie du bois, la menuiserie métallique, la soudure, la couture, la coiffure, la cordonnerie, la décoration, la forge, la réparation d'automobiles, de motocyclettes, de vélocipèdes, la tapisserie, l'électricité, la peinture, le ferrailage, la transformation traditionnelle de certaines productions agricoles (soja, maïs, etc.) et d'autres. Ces activités occupent une forte proportion de jeunes et de femmes dans la commune et contribue à résorber le chômage, à la création de richesse et est source de revenus pour la population.

Le secteur est coordonné par la chambre préfectorale des métiers qui est en cours de création et appuyée par les différents syndicats de corps de métiers.

Tableau 5 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur artisanat

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Existence d'un savoir-faire artisanal- Existence d'une chambre préfectorale de métier- Existence des syndicats relatifs aux divers corporations- Existence des ateliers	<ul style="list-style-type: none">- Faible pratique de l'artisanat- Faible intérêt des jeunes pour l'artisanat- Difficulté d'accès au financement- Manque de moyens financiers pour l'installation d'ateliers- Insuffisance de débouchés
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Existence de projet d'appui au secteur de l'artisanat	

Pistes de solutions :

- Mettre en œuvre des campagnes de formation pour inciter les jeunes à l'artisanat et renforcer les capacités des artisans
- Sensibiliser les jeunes sur l'auto-employabilité et l'entrepreneuriat

- Organiser des formations pour les jeunes sur la pratique de l'artisanat

2.4. Commerce

Le secteur du commerce est le second secteur le plus développé dans la commune d'Akébou 1, après le secteur de l'agriculture. Il repose essentiellement sur le marché moderne de Kougnohou qui est le principal marché de la commune.

Le marché de Kougnohou est la vitrine de la commune Akébou1. C'est l'un des grands marchés de la région des Plateaux. Il est situé au carrefour de deux grands axes de la ville de Kougnohou, chef-lieu de la commune : axe Kougnohou-Djon et axe Kougnohou-veh N'kougna. Ce marché moderne fait la fierté de la population de la commune.

Constitué de bâtiments modernes disposés dans un schéma impeccable, d'un bloc administratif, des magasins, des boutiques et des sanitaires, le marché de Kougnohou accueille chaque vendredi des commerçantes et commerçants venus de toutes parts : certains pour écouler leurs marchandises et d'autres pour s'approvisionner.

Toutefois, l'importance des marchés situés à l'intérieur de la commune n'est pas à négliger. Ils apportent un plus au développement de la commune Akébou 1. Il s'agit du marché de Djon qui s'anime les lundis, le marché de Brounfou les mardis, le marché de Yalla les mercredis, les marchés de Gbendé, Aka et de Sansafo les jeudis. Tous ces marchés contribuent à donner un poids commercial à la commune Akébou 1.

Au-delà des marchés, on note des boutiques qui sont installées le long des principaux axes routiers de la commune, surtout à Kougnohou, le chef-lieu.

Cependant, on note tout de même la présence de plusieurs déficits importants. En effet, les entretiens montrent qu'il n'existe pas de marché dans les différents villages constituant les cantons de la commune. De plus, les différentes voies et pistes rurales sont en très mauvais état, ce qui rend difficile la circulation et l'acheminement des produits vers Kougnohou. Enfin, il existe également un problème de disponibilité d'espace de stockage des produits agricoles, en particulier dans les villages.

Cette situation freine grandement l'épanouissement du secteur du commerce dans la commune d'Akébou 1. Il est donc urgent de résoudre ces problèmes car ce secteur est l'une des bases de l'économie locale et son essor est indispensable pour le développement local.

Tableau 6 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur commerce

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Existence du marché moderne de Kougnohou et des marchés de canton- Existence des boutiques dans la commune- Forte production des produits locaux pour le commerce (bananes)-	<ul style="list-style-type: none">- Absence de marché dans les villages- Espace du marché de Kougnohou mal occupé- Manque d'espace adéquat pour le stockage des produits agricoles de rente dans les villages- Système viaire inter-village dégradé- Insuffisance des transports inter-villages
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Existence des projets d'appui aux AGR	<ul style="list-style-type: none">- Pauvreté

Pistes de solutions :

- Améliorer les système viaire inter-village
- Aménager des marchés pour les villages
- Aménager un marché de vente exclusif de fruit
- Aménager des hangars sécurisés pour le stockage des produits dans les marchés

2.5. Tourisme

La Commune Akébou 1 se distingue par ses richesses touristiques (forêt sacrée, des chutes d'eau, etc). Elle a un potentiel propice au développement du tourisme de nature et d'aventure notamment, le relief montagneux et les conditions climatiques douces. Les cascades Kaakalou, Wokow et Sinsinw et les autres sites non moins importants tels que la forêt communautaire de Tsafe ont milité pour la création prochaine d'un site écotouristique dans le chef-lieu de la commune.

Cependant, la commune dispose de peu de structures hôtelières pour accueillir les visiteurs et touristes. On y trouve seulement deux auberges : la Paix à Kougnohou et l'Amitié à Djon avec une faible capacité d'accueil. Pour la restauration, on a deux petits restaurants : chez Jeannette et King star à Kougnohou.

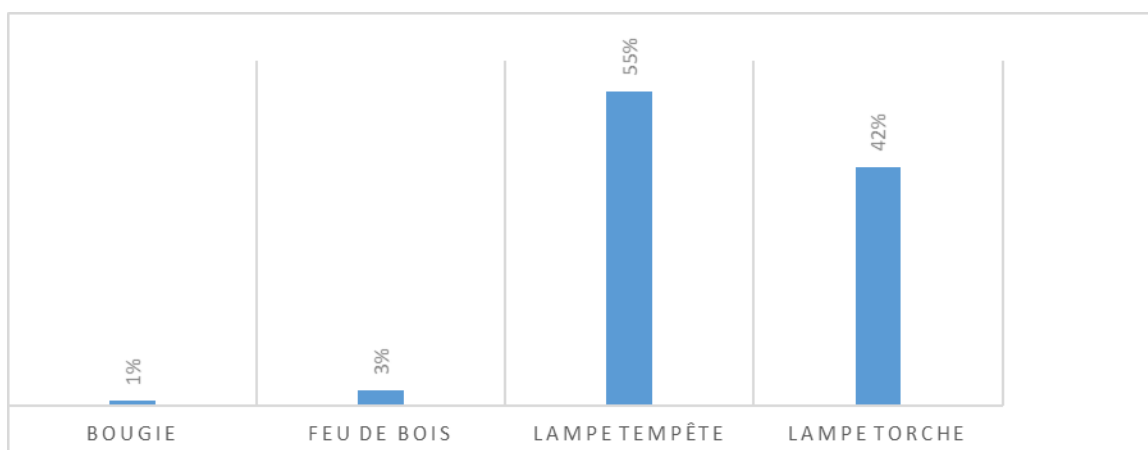
2.6. Banque et finance

La Commune Akébou 1, notamment la ville de Kougnohou, compte une seule agence de banque, LA POSTE et deux institutions de microfinance disposent chacune d'une agence dans la commune. Il s'agit de l'agence le Berceau de la FUCEC TOGO et de l'agence de CECAV ABWE.

2.7. Electricité

Le secteur de l'électricité est incontournable dans le processus de développement d'une localité. L'alimentation en électricité est assez faible dans la commune Akebou 1, en particulier dans les cantons en zone rurale. En effet, les enquête montrent que la majorité des ménages de la commune ne bénéficient pas d'une alimentation en électricité : environ 12% des ménages ont un accès à l'électricité, et uniquement dans le canton de Kougnohou comme relevé par le graphique 6. Cette électricité provient du barrage d'Akossombo au Ghana, constituant la principale source d'électricité de la commune.

Graphique 2 : Répartition selon le moyen d'éclairages dans les ménages

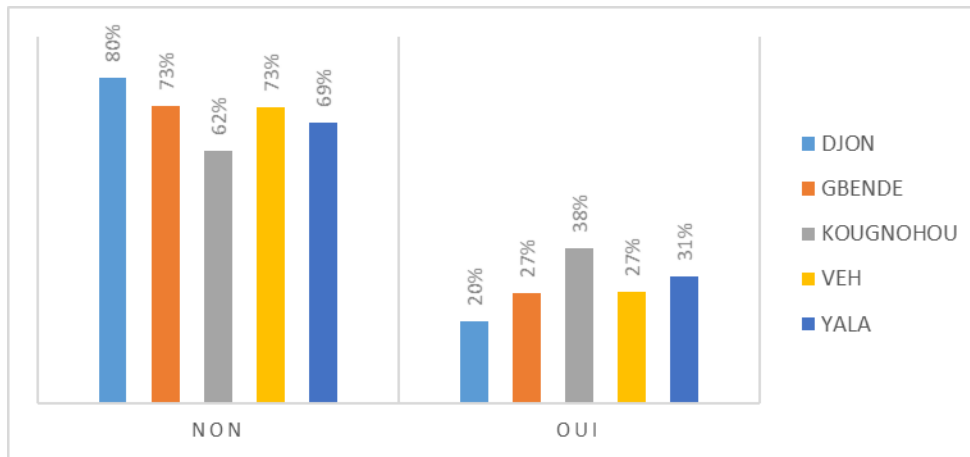


Source : Données du diagnostic, 2020

Cette situation oblige alors les riverains à opter pour des sources d'éclairage assez rudimentaires à savoir la lampe tempête, la lampe torche, les bougies ou encore le feu de bois, et on constate alors que le moyen le plus utilisé est la lampe tempête car 55% des ménages y font recours.

Aussi, concernant l'éclairage public, il est très insuffisant. En effet, seulement 20% à 38% des ménages selon les cantons bénéficient d'une rue éclairées la nuit comme le montre le graphique 7. Cela témoigne bien de la faiblesse d'accès à l'électricité et surtout la nuit.

Graphique 3 : Existence d'éclairages publique selon les cantons



Source : Données du diagnostic, 2020

Les données relatives à la longueur du réseau électrique et au taux de couverture ne sont pas disponibles au niveau de la régie. Les cinq chefs-lieux de canton de la Commune sont desservis mais la plupart des villages ne disposent pas de ce service. Les populations sont obligées de procéder aux branchements illicites communément appelés « araignée » ou d'utiliser d'autres sources d'énergie.

Néanmoins, on note la présence d'un atout très essentiel en termes d'accès à l'électricité qu'est la disponibilité d'équipements à énergie solaire. On remarque en effet que quelques ménages utilisent l'énergie solaire pour s'alimenter, et l'éclairage public est assuré par des lampadaires photovoltaïques. Cela est intéressant car il s'agit d'énergie durable et ces initiatives s'inscrivent dans les enjeux de développement durable comme relevé dans l'ODD7. Ces actions pressantes sont à entreprendre en termes d'accès à l'électricité et de manière durable car la priorisation ressort des cibles de l'ODD7 à interventions urgentes et prioritaires.

Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur sont mises en exergue dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur électricité

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation minimale de l'énergie solaire - Accès à l'électricité pour certains ménages 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'énergie électrique dans la majorité des ménages - Faible participation des autorités - La non entretien des lampadaires solaires de la commune
Opportunités	Menaces

<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'énergie solaire - Recyclage des déchets et utilisation du biogaz 	<ul style="list-style-type: none"> - La pauvreté -
--	--

Pistes de solutions :

- Etablir des extensions électriques de haute tension
- Sensibiliser la population sur les questions d'énergie durable telle que le biogaz, l'énergie solaire
- Promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire et entretenir cette énergie

II- ANALYSE DES SECTEURS SOCIAUX DE LA COMMUNE

1. Education

Le secteur de l'éducation dans la commune Akébou 1 comprend le niveau primaire, le premier cycle du secondaire (collège) et le second cycle du secondaire (lycée). Le tableau ci-après présente la répartition des établissements par canton de la commune.

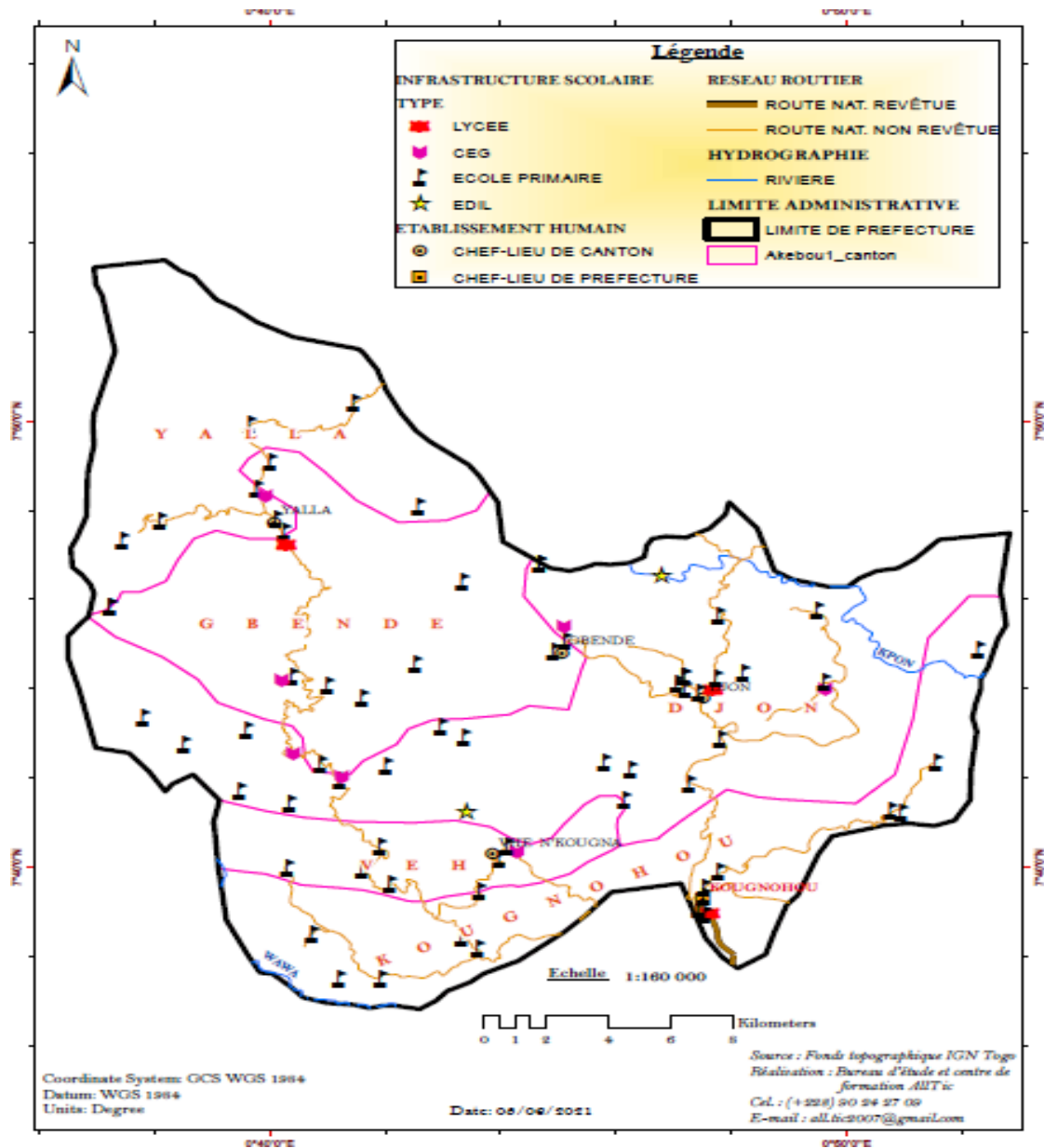
Tableau 8 : Répartition des établissements scolaires par canton

Canton	Jardin d'enfant	Ecole primaire	GEG	Lycée
Kougnohou	12	17	5	1
Veh	7	8	2	0
Djon	18	23	7	1
Gbendé	8	12	3	0
Yalla	5	8	1	1
Total commune	50	68	18	3

Source : IEPP Akébou, 2021

La carte suivante présente la répartition des infrastructures scolaires dans la commune.

Figure 3 : Répartition spatiale des infrastructures scolaires dans la commune



La commune d'Akébou 1 présente un secteur éducation à plusieurs aspects significatifs. Ce secteur présente quelques atouts sur lesquels il est possible de s'appuyer. Il s'agit notamment de la disponibilité de quelques établissements scolaires de bonnes qualités, la disponibilité d'enseignants volontaires, certains enseignants qualifiés, la présence d'assurance scolaires (school Asur). De plus, le taux général de scolarisation est de 91,49% et le taux de scolarisation des filles est de 86,04%.

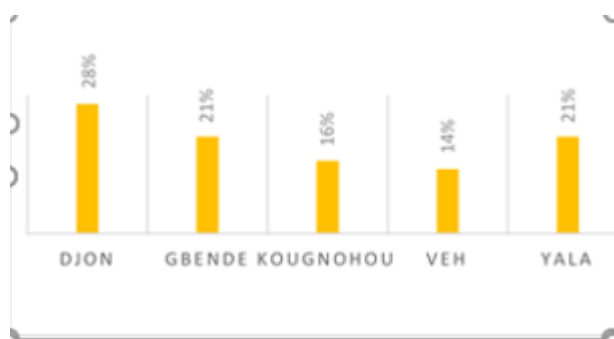
Cependant, les entretiens menés montrent que ce secteur présente plusieurs difficultés. En effet, on note de prime abord des insuffisances sur le plan des équipements : les établissements scolaires

sont pour la majorité délabrés et vétustes, ces derniers ne bénéficient pas d'entretien régulier et souffrent d'un manque d'accès à l'électricité et à l'eau potable. De plus, les établissements sont peu équipés en matériels didactiques et on note un manque considérable d'enseignants qualifiés.

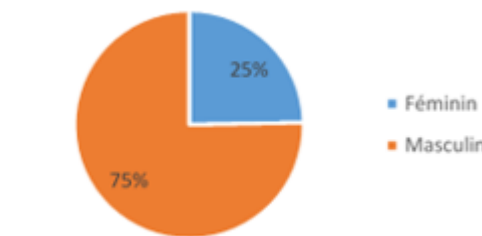
De ces phénomènes résultent alors des conséquences désastreuses pour l'éducation à savoir : la non scolarisation des jeunes qui s'adonnent à l'exode rurale (migration vers les pays limitrophes), la baisse du niveau de scolarisation de la localité, les grossesses précoces. De plus, on constate selon les enquêtes que le niveau majoritaire d'instruction de la commune est le CEPD avec 66%. On note qu'il y a 35% des ménages ayant des enfants non scolarisés, ce qui par canton donne un maximum de 28% à Djon et un minimum de 14% à Veh comme le montre le graphique 2. Aussi, peut-on relever globalement que le taux d'analphabètes adultes de la commune est 50% soit 75% pour les hommes et 25% chez les femmes suivant le graphique 3. Les actions de promotion de l'alphabétisation sont très insuffisantes.

Cette situation met à mal l'atteinte des cibles de l'ODD4 qui promet d'une part, l'accès équitable des filles et des garçons à l'éducation sur un même pied d'égalité et d'autre part, l'accès aux possibilités d'éducation (savoir lire, écrire et compter) tout au long de la vie.

Graphique 4 : Proportion de ménages ayant des mineurs non scolarisés par canton



Graphique 5 : Proportion de ménages ayant un adulte analphabète selon le sexe



Source : Données du diagnostic, 2020

Le tableau suivant relève les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur.

Tableau 9 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur éducation

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'établissements scolaires - Présence d'enseignants volontaires - Existence d'une inspection d'enseignement préscolaire et primaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Déscolarisation de la jeune fille - Faible taux d'alphabétisation - Etablissements scolaires vétustes et mal équipés - Insuffisance d'enseignants

<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement périodique des capacités du personnel enseignant lors des journées pédagogiques - Les projets de ANADEB en appui au secteur éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible compétence de certains enseignants - Manque d'accès à l'électricité et à l'eau potable dans les établissements scolaires - Grossesses précoces des élèves - Conditions difficiles des enseignant volontaires
Opportunités	Menaces
Existence des projets, programmes et agences d'appui au secteur de l'éducation PERI ; COMPASSION, UNICEF, PLAN	<ul style="list-style-type: none"> - Grève des enseignants - Intempéries

Pistes de solutions :

- Sensibiliser la population sur l'importance de la scolarisation
- Equiper les écoles en termes de documentation, d'équipements didactiques et de services de base (eau, électricité, sanitaire, etc.)
- Renforcer les capacités des enseignants volontaires présents
- Construire des établissements scolaires modernes et réhabiliter les établissements existants
- Mettre en place et promouvoir des centres d'alphabétisation

2. Santé

En ce qui concerne la commune Akébou 1, le secteur de la santé est caractérisé par la présence de quelques infrastructures de santé de base. La commune héberge en son sein une Direction Préfectoral de Santé (DPS) et un Hôpital de District à Kougnohou, des Unités de Soins Périphériques (USP), gérées par du personnel fonctionnaires d'État, des contractuels et des volontaires nationaux. Le taux général de fréquentation des centres de santé est de 35%, ce qui est faible.

Selon les enquêtes, on relève une présence dominant des USP qui sont sollicité par près de 60% des ménages selon les cantons, moins de 25% pour les CHP.

Le secteur de la santé connaît une insuffisance des équipements et infrastructures et une insuffisance de personnel soignant.

Les enquêtes montrent que les populations en majorité celles des cantons autres que celui de Kougnohou ont beaucoup de difficulté pour accéder aux structures de santé. Cela est dû soit à la grande distance à parcourir, soit à la quasi absence de structure de santé dans leurs villages. Les enquêtes mettent en évidence que plus de 60% des ménages doivent parcourir plus de 5 km pour accéder à la structure de santé la plus proche, et d'autre doivent quitter le village pour un autre pour

le faire. De plus, en dehors de la pharmacie communautaire, il n'existe pas de centre pharmaceutique dans les villages, ce qui cause un manque d'accès aux médicaments. Cela oblige la population à opter pour l'automédication. Ainsi, relève-t-on que 96% des ménages, ou 93% à 100% selon les cantons, qui font recours à l'automédication. Cette automédication se fait par recours aux médicaments de la rue (56%) et par l'utilisation des plantes (44%).

En outre, les structures sanitaires sont mal équipées : on constate l'absence de blocs opératoires, de matériel médical et de groupe électrogène pour prévenir les pannes d'électricité. De plus, le personnel soignant est assez insuffisant, peu qualifié et pas assez motivé.

Cette situation assez inquiétante des questions liées à la santé de la population, se confirme également par la priorisation des cibles de l'ODD3 « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». La priorisation des cibles en lien avec les réalités locales ressort des cibles à interventions urgentes et prioritaires.

Le tableau suivant relève les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur.

Tableau 10 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur santé

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'Hôpital préfectoral - Existence d'USP dans les cantons - Existence de la direction préfectorale pour la santé - Campagnes de distribution de moustiquaires et de vaccination - Présence d'espèces végétales à forte capacité médicinale - Présence des ASC 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des structures de santé - Structures de santé mal équipées - Difficultés d'accès aux structures de santé dans les villages - Inexistence de centres pharmaceutiques - Insuffisance de personnel soignant - Prolifération des points de vente de médicaments de rue - Forte pratique de l'automédication - Insuffisance de personnels qualifiés (toutes catégories confondues) - Insuffisance de matériels et équipements de travail et vétusté des équipements sanitaires
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Programme des partenaires (UNFPA, Croix rouge, UNICEF, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Epidémies et pandémies (Covid 19 et autres)

Pistes de solutions :

- Sensibiliser les populations sur les méfaits de l'automédication
- Doter la commune d'une pharmacie

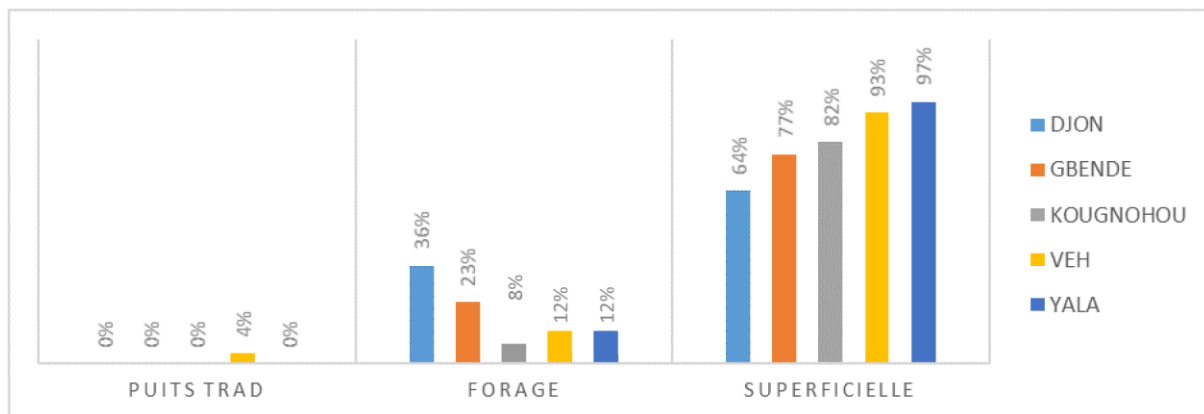
- Construire des structures de santé et réhabiliter les structures existantes et les équiper
- Faire des plaidoyers pour l'affectation d'un personnel soignant de qualité

3. Eau et assainissement

Le secteur eau et assainissement est un secteur capital et prend en compte d'une part un service de base très essentiel qui est l'accès à l'eau potable et d'autre part l'aspect meilleur cadre de vie et propreté à travers le volet assainissement.

3.1. Volet eau potable

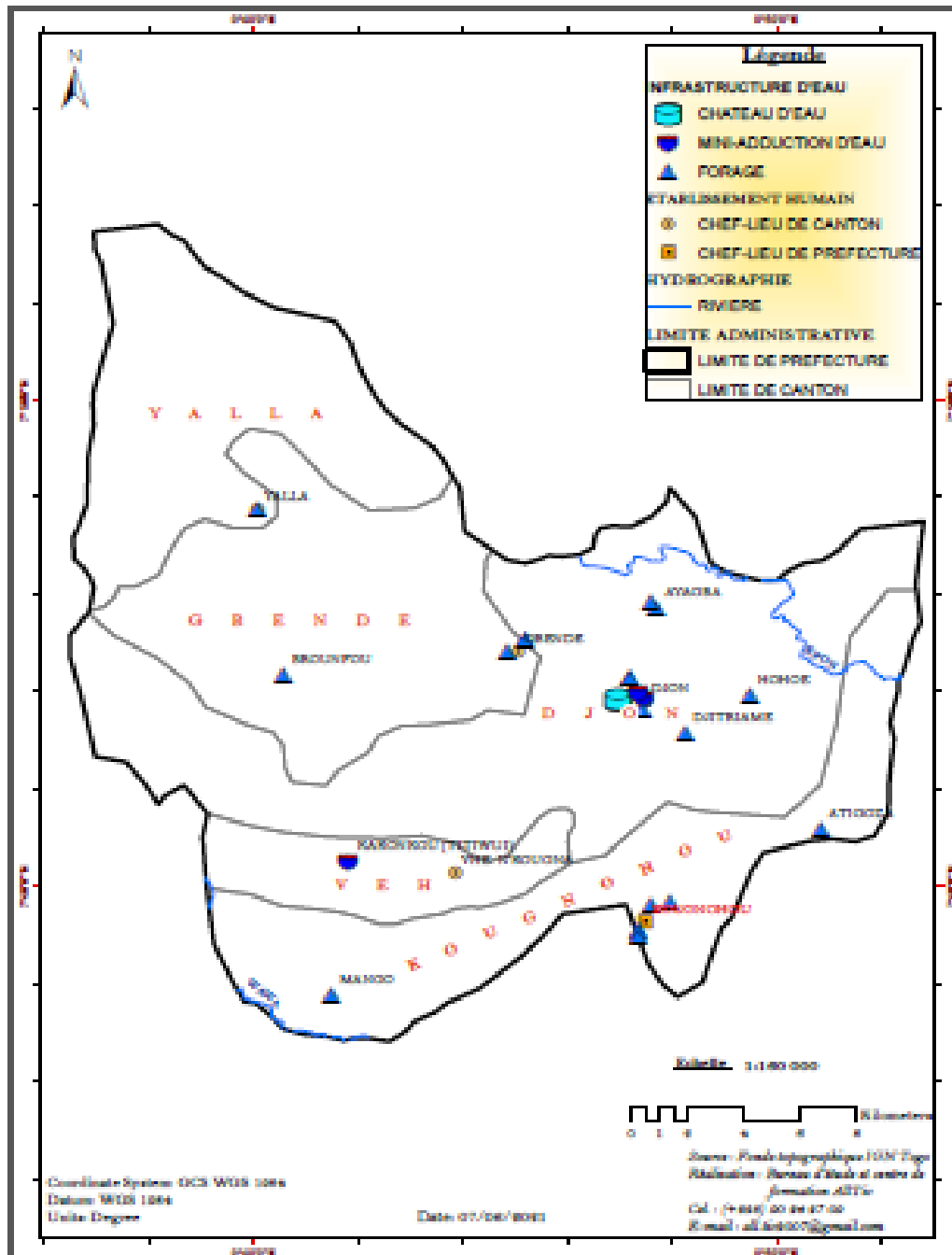
En ce qui concerne le volet eau potable, la commune d'Akébou 1 souffre d'un très grand retard dans ce domaine (Surtout dans la ville de Kougnohou). C'est l'un des problèmes majeurs de développement de la commune. En effet, les enquêtes et les entretiens montrent une forte insuffisance d'eau potable dans la commune. Aussi, les services de la Togolaise des Eaux (TdE), la société nationale de fourniture d'eau potable sont inexistantes. Les populations s'approvisionnent en eau majoritairement en allant à la rivière la plus proche au prix de 100 FCFA par bidon de 25 l ou par forage au prix de 50 FCFA par bidon de 25l dans les cantons de Kougnohou et Djon. On a environ 82 % des ménages qui s'approvisionnent en eau par les eaux superficielles (rivière), ce qui à l'échelle des cantons représente une plage allant de 64% à 97%, et environ 17% par forage, ce qui représente une plage allant de 3% à 36% selon les cantons comme le montre le graphique 4. Les puits traditionnels sont quant à eux quasiment inexistantes. Aussi, faut-il noter que la consommation moyennes journalière d'eau dans la commune est de 228,21 litres (soit un tonneau) comme le montre le graphique suivant.



Graphique 6 : Répartition des enquêtés selon les sources d'accès à l'eau selon les cantons

Source : Données du diagnostic, 2020

Figure 4 : Répartition spatiale des ouvrages d'eau potable dans la commune



On note une difficulté d'accès à l'eau potable dans la commune. Très peu de ménages soit moins de 20% sont satisfaits de leur accès à l'eau. De plus, les ressources en eau sont très souvent insuffisantes selon les périodes. Ceci accentue la difficulté d'accès. Par ailleurs, 76% de la population affirment rencontrer des conflits au niveau des sources d'eau. Ces conflits sont dus à l'insuffisance des ressources en eau ainsi qu'à la forte affluence au niveau de ces sources d'eau.

La majorité de la population utilise des eaux de surface et donc de qualité pas très bonne. Cette situation expose la population à des maladies car peu de ménages, soit moins de 46% disposent de moyen pour traiter l'eau.

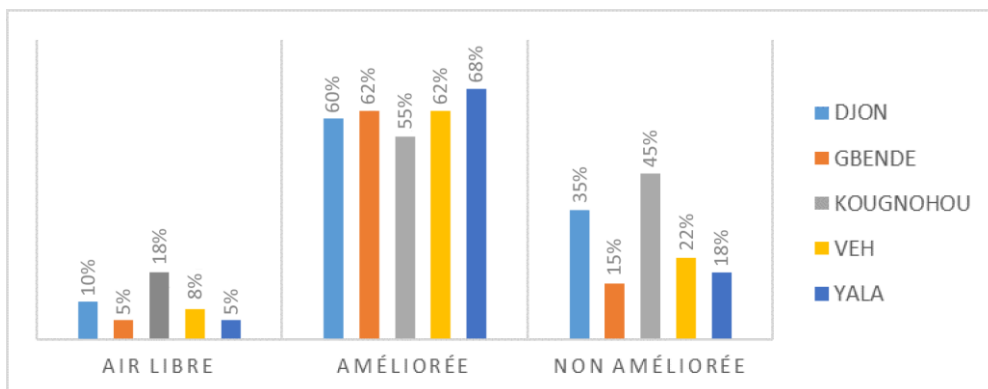
Ces éléments témoignent des nombreuses difficultés que présente la commune en matière d'accès à l'eau potable. Cette situation est mise en exergue par la priorisation des cibles de l'ODD6 relatif à l'accès à l'eau potable. La priorisation est soldée par des cibles à interventions urgentes et prioritaires.

3.2. Assainissement

Sur le plan de l'assainissement, on note une quasi absence de réseau d'assainissement dans la commune. En effet, seule la voie principale qui traverse la ville de Kougnohou est dotée d'ouvrage d'assainissement bien construit.

En ce qui concerne les latrines, la majorité des ménages disposent de latrines et douches. Plus de 40% selon les cantons ont des latrines et des douches de type non amélioré et seule une faible proportion dispose de latrines et douches améliorées comme le met en exergue le graphique 5.

Graphique 7 : Qualité des douches et latrines selon les cantons



Source : Données du diagnostic, 2020

Ces ouvrages ne possèdent donc pas de système approprié d'évacuation des eaux usées car elles sont évacuées dans la nature. Cela expose les riverains à des nuisances de types olfactives et à la dégradation de leur cadre de vie.

En fin, on note une mauvaise gestion des déchets solides car de nombreux ménages soit allant de 37% à 63% selon les cantons ne disposent pas de poubelle personnelle et rejettent alors leurs déchets dans la nature sur des dépotoirs non aménagés. De plus, la commune ne possède pas d'ouvrage public de collecte des déchets solides.

Les répercussions de ces déficits sont multiples. Les populations en raison de ce manque d'équipements sont contraintes de déféquer à l'air libre et de rejeter leur déchets solides et eaux usées dans la nature. Il en résulte alors la formation de dépotoirs sauvages, la dégradation des voies et de l'environnement. Cette situation est relevée par la priorisation des cibles de l'ODD6 relatif à l'assainissement avec des cibles à interventions urgentes et prioritaires. Le besoin est donc pressant en termes d'assainissement.

Le tableau ci-après montre les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur.

Tableau 11 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur eau et assainissement

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un minimum de forages et puits traditionnels - Existence d'ouvrage d'assainissement aux abords de la voie principale à Kougnohou - Existence de quelques équipements sanitaires dans les cantons - Existence de cours d'eau exploitables - Relief propice à l'écoulement gravitaire - Existence de la direction préfectorale pour la santé - Existence de la direction préfectorale pour l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources en eau potable - Mauvaise qualité de l'eau - Insuffisance d'équipement d'accès à l'eau potable - Insuffisance des équipements adéquats de gestion des eaux usées domestiques - Absence de système adéquat de gestion des déchets solides ménagers - Absence de réseau d'assainissement pluviale - Présence de la défécation à l'air libre dans la ville de Kougnohou
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur (Giz, Plan Togo, Croix Rouge, UE, etc.) - Existence des projets de l'Etat (ANADEB, PASCCO, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Inondation - Maladies

Pistes de solutions :

- Mettre en place des mini AEP avec des extensions pour faciliter l'accès pour toute la population
- Améliorer et protéger les sources d'eau de surfaces
- Doter chaque ménage de matériel de traitement d'eau et organiser des campagnes de formation et sensibilisation sur ce sujet
- Construire des latrines publiques et privées pour les populations
- Mettre en place un système opérationnel de gestion des déchets solides

- Aménager un système de collecte et de drainage des eaux pluviales
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la gestion des ressources en eau, des équipements sanitaires, des eaux usées domestiques et des déchets solides

4. Sport et culture

Les secteurs du sport et de la culture dans la commune d'Akebou 1 sont essentiellement représentés par l'aspect sportif et l'aspect touristique.

Sur le plan du sport, on observe un important retard dû à deux problèmes majeurs à savoir l'absence d'infrastructures sportives et le désintéressement progressif des populations et des autorités envers cet aspect de développement. Néanmoins, on relève quelques atouts pouvant servir de base à l'essor de ce secteur. Il s'agit en effet, de la présence de quelques jeunes talents notamment en matière de football et une disponibilité spatiale pour l'aménagement d'équipement de sport et loisirs indispensable pour l'épanouissement de la jeunesse sportive de la commune.

En ce qui concerne le volet de la culture, c'est un secteur essentiel pour assurer l'attractivité et la fréquentation de la commune et contribuer grandement à son essor économique.

La Commune Akébou 1 se distingue par ses richesses touristiques, culturelles et naturelles (forêt sacrée, des chutes d'eau, etc...). Elle a un potentiel propice au développement du tourisme de nature et d'aventure notamment, le relief montagneux et les conditions climatiques douces, les cascades et les autres sites.

De plus, la commune détient également un riche patrimoine culturelle immatérielle constitué de danses, d'activités traditionnelles : Azomou, Gbomelolo, les contes et les devinettes, les savoirs comme le tissage, poteries. Elle dispose d'une énorme variété culturelle (danse traditionnelle, fêtes traditionnelles, des coutumes variés, des contes et des devinettes). Notons également qu'il est organisé chaque année la fête culturelle de l'Akébou, ce qui marque un évènement majeur sur le plan économique et culturel.

Seulement, la commune ne dispose d'aucune infrastructure ou équipement de promotion du secteur touristique et culturel et l'industrie culturelle y est presque inexistante. La présence de site culturels et naturels aménageables ainsi que d'un bon patrimoine culturel sont des atouts à maximiser pour assurer la mise en emphase de ce secteur, produire ainsi un cadre attractif de la commune et impulser son économie.

Le tableau suivant relève les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur.

Tableau 12 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur sport et culture

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de sites culturels et naturels (montagnes, vallées, cascades) - Existence de jeunes talents - Disponibilité spatiale pour l'aménagement de centre de loisir et culturel - Existence d'un riche patrimoine culturel immatériel - 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'équipement de sports, loisir - Inexistence de centre culturel et touristique - Difficultés d'accès aux sites touristiques - Absence d'un service culturel et sportif dans la commune - Faible financement du secteur culturel - Insuffisance d'infrastructures d'accueil - Problème de conservation des sites naturels et culturels - Faible sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Volonté de l'Etat à développer le secteur (transfert des compétences) - Réalisation des projets du ministère de la culture et du tourisme dans la commune - 	<ul style="list-style-type: none"> - Epidémies et pandémies

Pistes de solutions :

- Sensibiliser et inciter les jeunes aux initiatives sportives
- Sensibiliser les populations pour la promotion des sites culturels et naturels
- Aménager et rendre attractifs les sites touristiques
- Construire et équiper des centres culturels et sportifs et communautaires, des musées communautaires
- Construire et équiper des centres de promotion du patrimoine culturel immatériel
- Créer des centres de formation touristiques
- Elaborer des politiques culturelles locales
- Réaliser une étude et un inventaire culturel

5. Genre et équité

Dans la commune Akébou 1, les principaux problèmes qui se rapporte à ce secteur sont la marginalisation des femmes et les maltraitances faites aux enfants. En effet, suivant les résultats des enquêtes et de la priorisation des cibles des ODD, les femmes sont mises à l'écart dans les processus de prises de décision. Ces dernières sont reléguées au second plan. Ainsi, la priorisation de la cible 5.5 de l'ODD5 montre qu'il faut des interventions prioritaires dans ce domaine.

Les violences faites aux femmes sont bien présentes dans la commune. Les violences physiques sont pas très remarquées. Cependant, les violences psychologiques et verbales sont courantes. De plus, les soins et travaux domestiques non rémunérés effectués par les femmes ne sont pas valorisés comme le précise la priorisation de la cible 5.4 de l'ODD5.

L'accès des femmes aux moyens de production est faible. En effet, les femmes n'ont pas droit à la terre et elles ont aussi un accès limité aux crédits financiers. Elles n'ont généralement pas de pièces d'identité et manquent de caution de leurs époux pour bénéficier des crédits financiers auprès des institutions de microfinance.

Chez les filles, on note une déscolarisation progressive et des grossesses précoces. L'accès à une éducation de qualité sur le même pied d'égalité entre les filles et les garçons n'est pas effectif comme le montre si bien la priorisation de la cible 5.3 de l'ODD5. Ainsi, elles quittent souvent la commune pour les villes d'Atakpamé, Lomé ou hors du Togo, vers le Burkina-Faso, le Bénin, etc.

Cette situation des femmes, des filles et des enfants est aggravée par une insuffisance d'organismes qui œuvrent dans la promotion des femmes, des filles et des enfants.

Tableau 13 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur genre et équité

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme des femmes - Existence d'une association des femmes - Existence de la direction préfectorale de l'Action sociale - 	<ul style="list-style-type: none"> - Marginalisation des femmes - Faible accès des femmes aux moyens de production - Faible accès à une identité chez les enfants - Maltraitance des enfants - Insuffisance d'encadrement des jeunes - Déscolarisation des filles - Grossesses précoces - Délinquance juvénile - Exode rurale - Faible représentativité des femmes dans les sphères de prise des décisions
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des organisations et projets d'appui à la promotion de la femme 	

Pistes de solutions :

- Sensibiliser les populations pour la promotion des femmes et des filles
- Construire des centres de justice sociale

- Renforcer les mécanismes de délivrance des actes de naissance
- Mettre en place et promouvoir des centres d’alphabétisation
- Promouvoir l’éducation sexuelle chez les jeunes

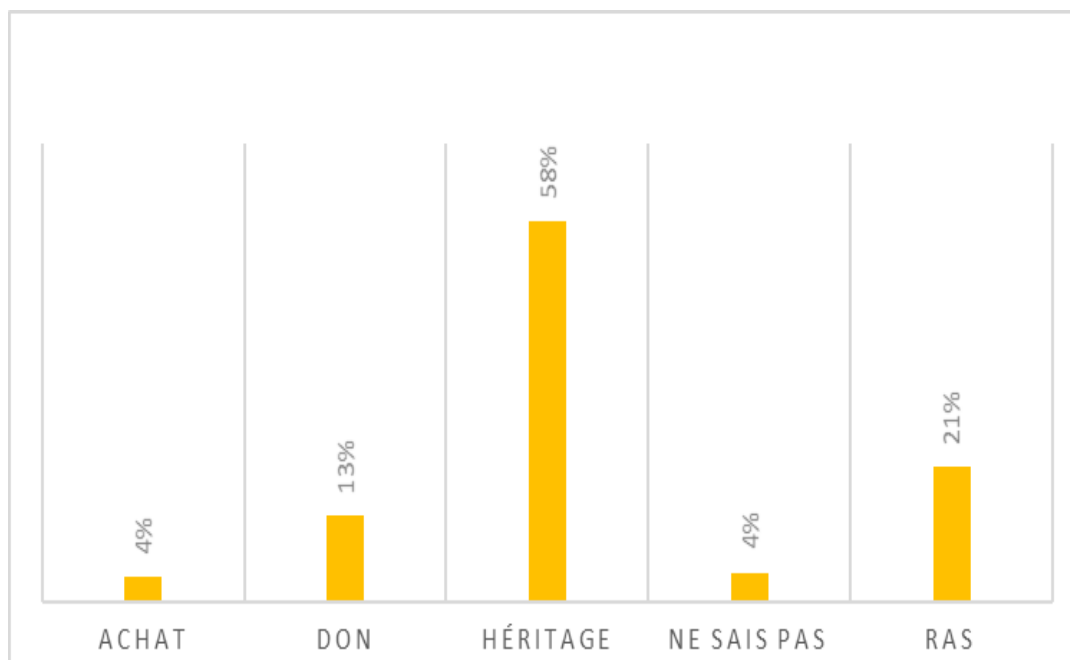
6. Urbanisme et habitat

La commune d’Akébou 1 se compose d’une zone urbaine et d’une zone rurale. La zone urbaine se limite essentiellement à la ville de Kougnohou. Elle se caractérise par la présence de quelques services et équipements urbains et d’activités économiques qui s’étale le long de la voie principale et tout autour du marché moderne de Kougnohou. Les bâtiments sont modernes, donnant un aspect urbain assez varié. Pour ce qui est de l’occupation du sol, la disposition spatiale des bâtiments ne bénéficie pas d’une planification en amont et est de ce fait anarchique.

La zone rurale, quant à elle prend en compte les villages et cantons de la commune en dehors de la ville de Kougnohou. Elle se caractérise par une abondance des activités agricoles et d’élevage. Les habitations sont de type traditionnel. Elles sont de forme rectangulaire et sont construites en terre et couvertes de tôle ou de chaume.

Ajoutons que le foncier, en majorité (environ 58% des enquêtés), est acquis par héritage suivant les données de l’enquête mises en exergue par le graphique 8. Aussi, moins de 5% des chefs de ménages propriétaires détiennent un document d’acquisition de leur parcelle.

Graphique 8 : Répartition des enquêtés selon le mode acquisition des parcelles de terrain dans la commune



Source : Données du diagnostic, 2020

Tableau 14 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur Urbanisme et habitat

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Cadre urbain existant - Disponibilité d'espace à planifier et à aménager - Existence d'un Schéma directeur d'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation anarchique - Création anarchique de cimetières - Faible disposition de documents fonciers par les chefs de ménage - Absence de géomètre agréé dans le personnel de la commune - Double vente de terrain pratiquée dans la commune
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des projets d'appui à l'urbanisation et à l'habitat 	

7. Transport et infrastructures routières

Le volet transport n'est pas assez développé dans la commune. En effet, la commune n'est pas dotée d'une gare routière proprement dite. Les voitures stationnent au niveau du marché moderne de Kougnohou et les départs se font la plupart du temps le vendredi, jour de marché. Le moyen de transport communément utilisé est la moto au niveau de la zone urbaine, et dans la zone rurale, les populations s'adonnent à la marche pour leurs différents déplacements. Les déplacements interzones sont faits par le biais de mototaxi ou de taxi.

Les pistes rurales constituent l'essentiel des infrastructures routières de la commune. Elle ne dispose que d'une seule voie bitumée et en bon état. Il s'agit de la voie principale, l'axe Kougnohou-Atakpamé. Les autres voies de la commune sont en pistes qui ne sont pas suffisamment entretenues et sont dégradées. Cette situation ne facilite pas les déplacements des biens et des personnes entre les différents villages et cantons de la commune. La commune étant fortement agricole, l'état dégradé du réseau routier limite l'écoulement de la production vers le marché moderne de Kougnohou.

La figure ci-après présente le réseau routier de la commune

Figure 5 : Répartition spatiale du réseau routier dans la commune

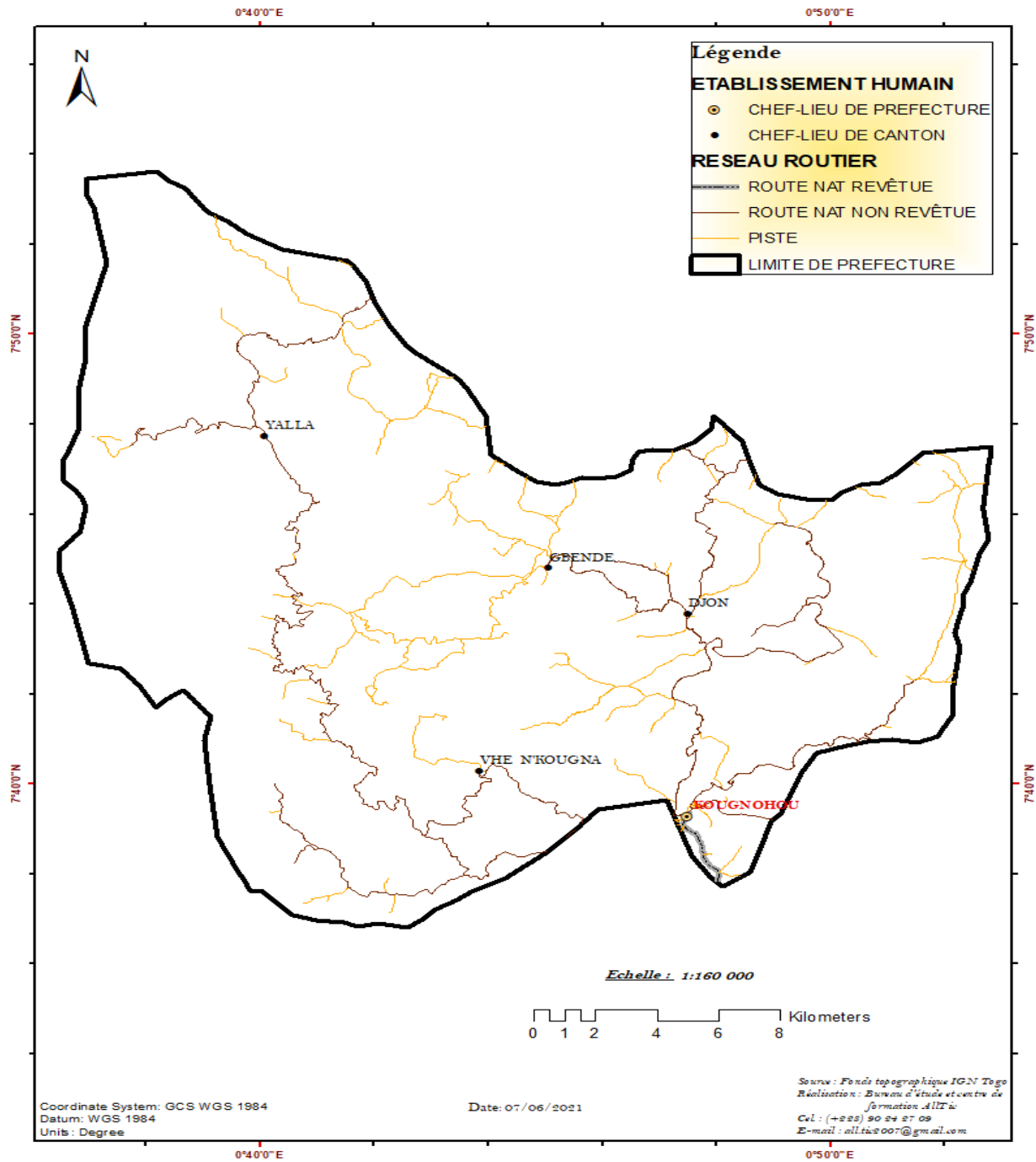


Tableau 15 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur Transport et infrastructures routières

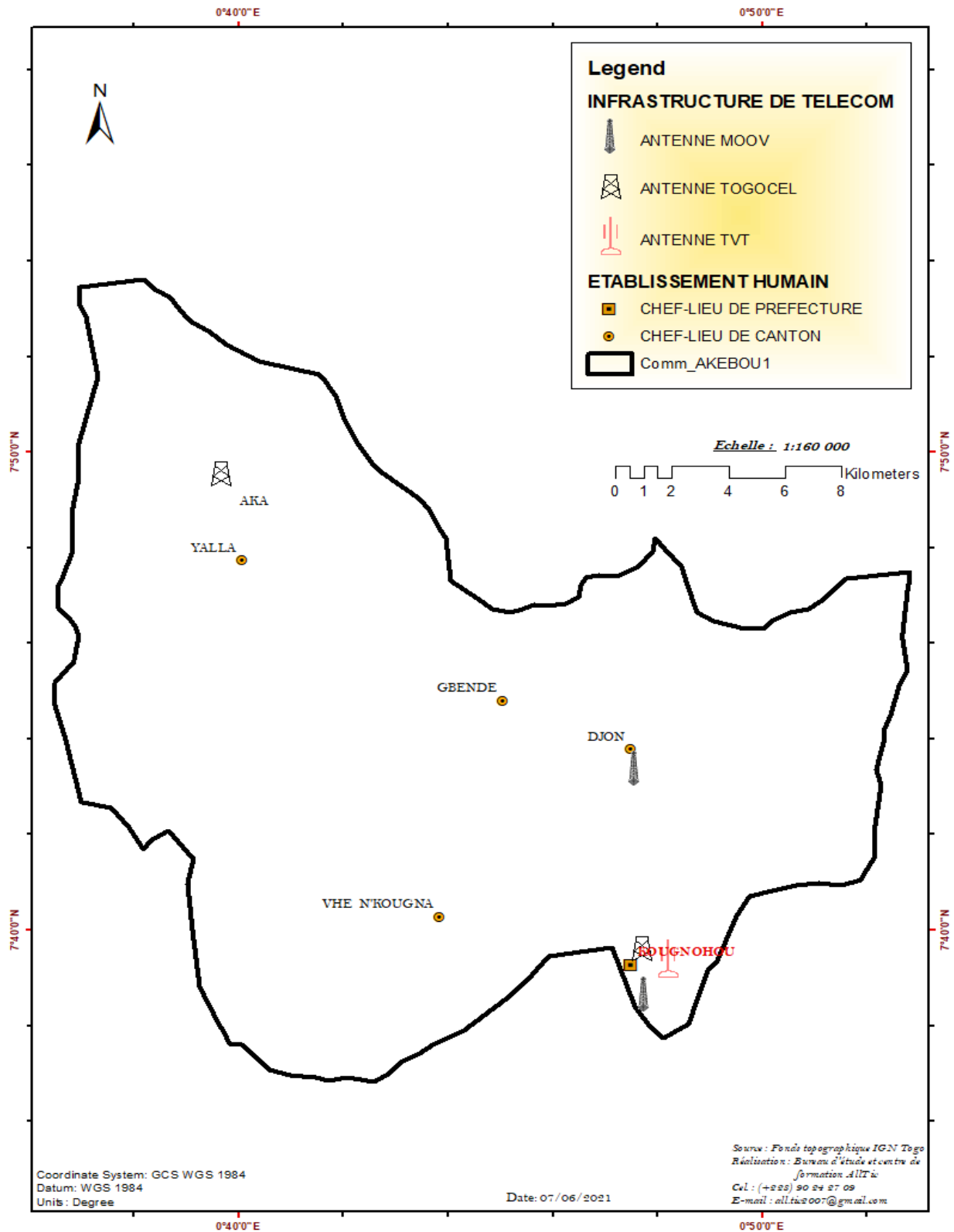
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Bon état de la voie principale qui traverse la commune - Existence de pistes rurales - Existence de transport vers les autres villes - 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de gare routière bien aménagée - Insuffisance de transport inter-village - Pistes et rues insuffisantes et dégradées - Difficulté d'accès à certains villages - Routes non praticables en saison pluvieuse (Djon – Tchakpali ; Veh – Brounfou)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Projet de bitumages des voies intercommunales - Possibilité d'aménager les pistes rurales 	<ul style="list-style-type: none"> - Inondations - Relief accidenté

8. Communication et télécommunication

Les infrastructures de communication sont inexistantes dans la commune d'Akébou 1. Il n'existe ni radio communautaire, ni radio privée. Néanmoins, concernant les télécommunications, les enquêtes montrent la présence des deux opérateurs de téléphonie mobile (Togocom et Moov Africa) avec des antennes de relai et de la poste.

La carte ci-après présente la répartition des infrastructures de télécommunication dans la commune.

Figure 7 : Répartition spatiale des infrastructures de télécommunication dans la commune



Pour l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), la commune abrite un centre de formation. Ce dernier, offre des formations en informatique et des services.

Tableau 16 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur communication et télécommunication

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'antennes de relais des réseaux Togocom et Moov Africa 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture des réseaux de télécommunication (dans certains villages) - Absence de radio communautaire - Absence d'un centre de formation en informatique - Absence de couverture des chaînes de radios nationales
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de projet d'appui au secteur 	Interférence des réseaux de téléphonie mobile du Ghana

Pistes de solutions :

- Améliorer le système viaire à travers l'aménagement des voies de la commune
- Construire des équipements hôteliers
- Construire des logements sociaux
- Etablir un système transport en commun au sein de la commune

III- ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le secteur environnement et changement climatique est très important pour le développement. En effet, il est directement lié au bien-être des populations et à la qualité de leur cadre de vie à travers la dimension environnementale.

Le paysage de la commune est diversifié sur le plan floristique. On y trouve une bonne végétation en raison du climat montagneux et de la forte pluviométrie. Cette végétation a subi de grandes modifications sur plusieurs années à cause de l'action anthropique ; car la population a pratiquement fondé sa survie sur la nature, l'exploitant (cultures, bois de chauffe, charbon de bois, construction, artisanat, etc.) sans intégrer les normes de durabilité. Aujourd'hui, les grandes forêts font progressivement place à des reliques de forêts dégradées sur les hauteurs, des savanes arborées dans les plaines et des forêts galeries en dégradation prononcée. La pratique de déboisement

intensif pour la production du charbon de bois et des feux de brousse est très développée. Ces actions contribuent fortement à la dégradation de l'environnement ainsi que du cadre de vie des populations de la localité, et favorise également l'augmentation des effets du changement climatique. Ceci traduit le fait que les modes de production ne sont pas durables et nécessitent des interventions urgentes et prioritaires comme l'a mis en exergue la priorisation des cibles de l'ODD12.

Les changements climatiques, dans la commune, se manifestent par les irrégularités des pluies, la sécheresse intense et des fortes montées de chaleur selon les enquêtés. Ils impactent négativement le bien-être des populations locales. Selon les enquêtes ces derniers subissent de mauvais rendements agricoles et sont sujets à la famine et à des maladies liées à la sous-alimentation.

Au regard de ces éléments, il est clair que l'aspect de dégradation de l'environnement et de changement climatique est assez poussé dans la commune et qu'il est plus qu'urgent d'y remédier pour assurer un bon développement de cette localité.

Tableau 17 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur environnement et changement climatique

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une direction préfectorale de l'environnement - Existence des ONG intervenant dans le domaine - Existence des espaces à reboiser - Existence synergie entre les autres direction préfectorales 	<ul style="list-style-type: none"> - Déboisement abusif - Forte pratique de la carbonisation - Feux de brousses - Insuffisance de pratique des techniques de gestion durable des terres, - Agriculture sur brûlis - Mauvaise gestion des eaux usées et des déchets ménagers
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Création des écovillages - Existence de projets de promotion des produits locaux ; - Existence des partenaires financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Irrégularité des pluies, - Vents violents ; - Effets des changements climatiques

Pistes de solutions :

- Sensibiliser la population sur les questions de déboisement, déforestation et reboisement
- Initier et financer des projets de reboisement
- Installer des forêts communautaires ;
- Importation du bois du Ghana pour la pression d'exploitation sur les ressources forestières

IV- GOUVERNANCE LOCALE

1. Fonctionnement des organes municipaux

1.1.Fonctionnement du conseil municipal

La Commune Akébou1 est organisée suivant les dispositions de la loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018. Ainsi la Commune de Akébou1, présente deux organes de gestion : un organe délibérant, le conseil municipal et un organe exécutif, le bureau exécutif du conseil municipal.

Le conseil municipal, élu aux élections municipales de juin 2019, est composé de 11 membres dont une femme. Dans l'opérationnel, ce conseil suivant la loi, dispose d'un bureau exécutif composé du maire et son adjoint, et de trois (03) commissions permanentes.

Tableau 18 : Répartition des conseillers par sexe

Sexe	Nombre	Pourcentage
Masculin	09	90 %
Féminin	1	10 %
Total	10	100 %

Source : résultats du diagnostic 2021

La commune est organisée dans le respect des textes

Le conseil communal sur convocation du maire se réunit réglementairement quatre (4) fois par an en sessions ordinaires, et en sessions extraordinaires au besoin. Les sessions ordinaires sont régulièrement tenues. Les sessions sont publiques avec la participation de différentes couches socio-professionnelles.

1.2. Participation des populations à la gestion des affaires communales

La mairie dans son fonctionnement doit, suivant les dispositions légales, impliquer la population. Ainsi, les différentes couches socioprofessionnelles sont invitées à participer le plus souvent aux sessions du conseil. Ces sessions sont pour les populations l'occasion d'échanger avec le conseil sur les enjeux de développement dans la commune.

On note qu'il n'y a pas de cadre formel de concertation regroupant, services techniques déconcentrés, société civile, secteur privé et population. Cependant, la mairie échange de manière informelle avec la chefferie traditionnelle, les corps de métiers et autres acteurs.

La mairie informe les citoyens sur les décisions du conseil municipal par l’affichage des délibérations et des principales décisions dans l’enceinte de la mairie. L’absence de radio locale limite l’information et la sensibilisation de la population sur divers sujets.

2. Missions de la commune et organisation des services offerts à la population

2.1. Organisation et fonctionnement des services communaux

2.1.1. Organigramme de la commune

La commune dispose d’un organigramme formel, instituant les liens fonctionnels et hiérarchiques. Les agents ne disposent pas non plus de fiches de poste décrivant les différentes tâches et attributions y afférentes.

La commune Akébou1 est structurée en cinq entités à savoir : le secrétariat ; la comptabilité ; le bureau des études ; l’état civil et le secrétariat général. A la tête de ces entités se trouvent des agents qui sont sous la coordination du Secrétariat général, le chef du personnel.

2.1.2. Personnel communal

La commune dispose d’un personnel composé de fonctionnaires, d’agents contractuels et de volontaires nationaux, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 19 : Classification des agents par catégorie

Type d’agents	Effectif
Personnel permanent	10
Personnel contractuel	14
Personnel volontaire	06
Total	30

Source : résultats du diagnostic 2021

L’analyse du fonctionnement institutionnel actuel de la commune en rapport avec sa mission fait ressortir des besoins de formation indispensables du personnel pour l’optimisation de sa croissance institutionnelle et opérationnelle. Ces besoins portent principalement sur la nécessité de disposer d’un manuel de procédures administratives et financières assorti d’un organigramme. En outre, elle doit recruter du personnel qualifié, renforcer le personnel du service technique et se doter d’un service de communication afin d’une part favoriser la participation citoyenne à travers un mécanisme de communication efficace et d’autre part renforcer la visibilité de la mairie.

2.1.3. Patrimoine/équipement, moyens matériels

La commune dispose d'un hôtel de ville en bon état. Le personnel dispose des bureaux avec un mobilier composé de chaises, de bureau et de matériels informatiques. Le matériel informatique (ordinateur, imprimante) est insuffisant. Certains des matériels sont empruntés de la préfecture. Les bureaux manquent de chaises pour visiteurs et ventilateurs pour une bonne aération du cadre de travail.

Pour des besoins de performance et de modernisation de l'administration communale, des investissements sont à faire dans l'acquisition des meubles, des fournitures de bureau et surtout dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ordinateurs de bureau et portables, connexion internet, imprimante, scanner...).

2.2. Compétences de la commune et services offerts aux citoyens

Suivant la loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018, les communes sont compétentes dans les neuf (9) domaines de compétences suivantes :

- Développement local et aménagement du territoire ;
- Urbanisme et habitat ;
- Infrastructures, équipements, transports et communication ;
- Énergie et hydraulique ;
- Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement ;
- Commerce et artisanat ;
- Éducation et formation professionnelle ;
- Santé, population, action sociale et protection civile ;
- Sports, loisirs, tourisme et action culturelle.

Dans le contexte actuel de la décentralisation, la commune Akébou1 tout comme les autres collectivités locales du Togo, dispose des compétences, propres, partagées et transférées par l'Etat dans les neuf (09) domaines de compétences précitées.

Cependant, les appuis budgétaires de l'Etat à travers le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) ne sont importants au regard des actions à mener par la Commune relativement aux compétences dévolues.

La commune bien qu'ayant des moyens limités, offre des services à la population dans les domaines de l'enregistrement et la délivrance des actes d'état civil et administratifs, de la réalisation et l'entretien des infrastructures scolaires.

Cependant, le degré de satisfaction des populations reste faible surtout qu'il reste beaucoup de domaines de compétences à couvrir. En effet, l'enquête socio-économique pour élaboration du

PDC a fait ressortir des besoins en eau potable, assainissement public, éclairage public et éducation comme défis majeurs à relever.

2.3. Partenariat et coopération décentralisée

2.3.1. Appui des services déconcentrés de l'Etat et des organisations de la société civile

La commune abrite des services techniques déconcentrés dans les domaines de l'action sociale, de l'agriculture, de la santé, du développement à la base (ANADEB), de l'enseignement primaire, de la trésorerie, la gendarmerie et la police.

La commune abrite peu d'organisations de la société civile. On note les ONGs ALAFIA et SOS VITA qui sont actives.

Ces différents services déconcentrés de l'Etat et organisations de la société civile sont pour la plupart caractérisés par une insuffisance de l'effectif du personnel et une insuffisance d'infrastructures, de moyens matériels et financiers nécessaires pour l'exercice de leurs prérogatives.

En termes de collaboration, il n'y a pas de cadre formel de concertation et de travail entre ces services et la mairie. Cependant, en fonction des problématiques, des rencontres sont tenues pour des réflexions et actions concertées.

La commune est actuellement en relation avec l'Organisation Internationale de la Francophonie à travers la Représentation Régionale de l'Afrique de l'Ouest et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Togo dans le cadre de ce processus d'élaboration du PDC.

2.3.2. Relation avec la tutelle

La tutelle au niveau local est assumée par le Préfet. Il a la charge de défendre les intérêts d'ordre national, d'assurer le contrôle de légalité des actes administratifs du conseil municipal, représenté par le maire. Il veille au respect des lois et assure le maintien de l'ordre public dans la Commune. Il peut également jouer un rôle d'appui-conseil à la mairie.

Dans ce dernier rôle, les relations entre l'exécutif communal et la tutelle ne sont pas fluides. On note une insuffisance de communication entre les deux parties. Ces relations méritent d'être renforcées et dynamisées pour l'intérêt général.

2.3.3. Relation de coopération décentralisée

La commune Akébou1 est membre de la Fautière des Communes du Togo (FCT). En termes d'intercommunalité, la commune n'a pas de relation formalisée. En matière de coopération décentralisée, la commune n'a pas encore de démarche formelle.

Cet état des relations de coopération et partenariat montre que la commune dans la dynamique de l'ODD 17 est en faible capacité. Ainsi, la priorisation de la cible 17.17 relative aux partenariats publics-privés ressort des actions prioritaires.

3. Finances locales

Le diagnostic financier présente la situation financière de la commune afin d'identifier les problèmes qui minent les finances locales et de relever également les opportunités à saisir. Il permet d'identifier les voies et moyens permettant d'engager la commune dans un processus durable d'amélioration de ses finances et de sa gestion afin qu'elle soit en mesure d'assumer ses compétences transférées et de pourvoir aux principaux besoins de base de sa population.

Ce diagnostic porte essentiellement sur les ressources de la commune, leur mobilisation et la gestion budgétaire et financière.

3.1. Mobilisation des ressources locales

3.1.1. Identification de la matière imposable

L'identification de la matière imposable n'est pas structurée. Cela s'explique par le manque d'un fichier des contribuables qui faciliterait la définition de l'assiette fiscale. La matière imposable est définie alors de façon aléatoire, sans repère formel, suivant un repérage issu de l'expérience des agents de collecte.

3.1.2. Procédures de recouvrement des impôts et taxes

Les impôts et taxes locaux directs et indirects sont mobilisés en partie par la mairie à travers son service comptabilité et en partie par la direction régionale de l'OTR.

Le recouvrement au niveau de la mairie est en principe assuré par la trésorerie préfectorale. Cependant, par défaut de ressources humaines, cette tâche est dévolue à la mairie. Sous la supervision du Maire, le service comptabilité appuyé par les collecteurs et les conseillers municipaux, mobilise les recettes communales.

Les ressources mobilisées par l'OTR sont réparties entre la mairie et l'Etat en fonction des modalités fixées par la loi des finances. Les recettes recouvrées par la mairie et les ristournes de l'OTR sont versées au comptable public, le trésorier préfectoral. On note un climat favorable de travail entre l'ordonnateur (le Maire) et le comptable public (le trésorier préfectoral).

Dans la chaîne de mobilisation et de gestion des recettes, on note l'intervention de trois institutions : la mairie, la direction régionale de l'OTR et la trésorerie préfectorale. Pour un fonctionnement effectif de cette chaîne, les trois institutions sont appelées à travailler en synergie et en complémentarité.

3.1.3. Performance de la mobilisation des ressources

La gestion des ressources financières est assurée par le Maire, l'ordonnateur du budget communal et le trésorier préfectoral, le comptable public. Ils sont assistés par le secrétaire général et le comptable de la mairie. Le recouvrement est plus assuré par la mairie.

Le tableau suivant montre l'évolution des recettes de 2020 et 2021.

Tableau 20 : Evolution des recettes de fonctionnement et d'investissement

RUBRIQUES	2020 (a)	Réalisation de 2020 (b)	% réalisation c =(b/a)*100	2021 (d)
Recettes de fonctionnement	44457011	21023271	47 %	37932000
Recettes d'investissement	17067989	17067989	100 %	17068000
Total	61525000	38182512	62%	55000000

Source : Compte administratif 2020 et budget 2021

Le taux de recouvrement des ressources propres de la commune est faible. Cela s'explique d'une part par l'incivisme fiscal qui caractérise les contribuables surtout dans le paiement de la taxe communale et d'autre part par l'absence d'un fichier des contribuables. Cette dernière cause ne facilite pas l'identification des contribuables et par conséquent, l'assiette fiscale est mal définie et le rendement des taxes et impôts locaux est faible. A ces causes, s'ajoute l'insuffisance de moyens matériels humains disponibles pour le recouvrement dans les autres cantons en dehors du chef-lieu, Kougnohou.

Cette situation est mise en exergue par la priorisation de la cible 17.1 de l'ODD17. Elle relève qu'il faut des actions prioritaires pour renforcer les capacités de la commune à mobiliser les impôts.

4. Gestion budgétaire et financière

4.1.Processus de budgétisation locale

Les budgets primitifs de 2020 et 2021 de la commune sont élaborés et adoptés à temps par le conseil municipal et transmis dans les délais à la tutelle, le Préfet, pour le contrôle de légalité. Le compte administratif de fin d'exercice 2020 est élaboré et disponible.

La gestion des budgets est en réalité du ressort de l'ordonnateur, et du comptable public. Ces derniers sont le plus souvent assistés par le comptable de la commune. En matière de dépenses et de recettes, les mandats de dépenses et titres de recettes sont émis par le Maire et exécutés par le

Trésorier de la préfecture. On note une bonne collaboration entre les deux principaux acteurs de l'exécution du budget.

4.2. Contrôle de l'exécution du budget

Dans le processus d'exécution du budget communal, on relève un mécanisme d'autocontrôles et de contrôles réciproques entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le contrôle de l'autorité de tutelle est exercé d'une part, par le Préfet à travers l'analyse des budgets primitifs et d'autre part, par l'inspection du trésor public. Cette dernière est intervenue tout récemment dans la commune au sujet du processus de collecte des taxes communales.

V- Diagnostic ODD : priorisation des cibles des ODD

Le Diagnostic ODD s'est fait à travers un atelier de priorisation des cibles des ODD à l'échelle de la commune Akébou1.

Les membres du comité de pilotage du processus PDC et les personnes ressources ont procédé à la priorisation des cibles des ODD avec la facilitation de l'équipe technique de l'ONG PADIE suivant une méthodologie en quatre étapes principales à savoir :

- La présentation des enjeux de la localisation des cibles des ODD à l'échelle locale
- La présentation de la GPC-ODD et la méthodologie pour son utilisation ;
- Les travaux de groupe : il s'agit de la priorisation des cibles des 17 ODD par les deux groupes constitués ;
- La compilation des données par l'équipe technique : mise en commun des travaux de groupe ;
- La séance plénière : analyse et validation des résultats de la priorisation des cibles par une assemblée plus grande constituée de tous les acteurs impliqués dans les actions de développement de la commune et des différentes couches sociales.

5.1. Résultats de la priorisation des cibles des ODD

Les résultats synthèse de la priorisation se présentent comme suit :

Après analyse des cibles des ODD suivant la méthodologie de la GPC, les résultats consensuels obtenus révèlent que sur les 91 cibles analysées :

- 31 sont urgentes (elles nécessitent des interventions immédiates),
- 42 cibles sont prioritaires (elles doivent faire l'objet d'intervention sur une période allant de 0 à 3 ans)
- 11 cibles sont à moyen termes (elles doivent faire l'objet d'intervention sur une période allant de 3 à 7 ans)

- 03 cibles à consolider
- 02 cibles non prioritaires.

Les 31 cibles Urgentes sont des cibles qui nécessitent des interventions immédiates. Nous en mentionnerons 02 à titre d'exemple :

- **Cible 1.1** : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).
- **Cible 4.2** : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

Les 42 cibles prioritaires sont des cibles pour lesquelles on peut prévoir des interventions sur un horizon de 0 à 3 ans. Nous pouvons évoquer 02 cibles à titre d'exemple :

- **Cible 3.2** : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans ;
- **Cible 11.a** : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale ;

Les 11 cibles à moyen terme sont des cibles dont les interventions peuvent être planifiées sur un horizon de 3 à 7 ans.

5.2. Analyse croisée des résultats du diagnostic participatif et de la priorisation des cibles des ODD

Il s'agit de confronter les priorités issues du diagnostic participatif effectué dans la commune avec les cibles d'ODD retenues comme prioritaires au cours de l'atelier de priorisation. A cet effet, il a été nécessaire de hiérarchiser les priorités des communautés en tenant compte de leur fréquence d'apparition dans les communautés. Pour chaque priorité des communautés, les cibles prioritaires correspondant ont ensuite été identifiées. Les cibles prioritaires qui ne correspondent à aucune des priorités des communautés ont également été identifiées. Les priorités des communautés ont été prises en compte même si elles ne correspondent pas à des cibles prioritaires d'ODD. Cette analyse croisée permet d'examiner les causes vraisemblables des divergences et d'aboutir à une définition des enjeux et défis pertinents pour la collectivité.

Les résultats obtenus à l'issu de croisement se présentent comme suit :

Tableau 21 : Résultats de l'analyse croisée des priorités du diagnostic participatif et de la priorisation des cibles des ODD à l'échelle de la commune Akébou1.

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du Plan national de développement (PND)	Objectif stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
1	Développement des secteurs économiques valorisant les ressources locales	<p>ODD8 (Cibles 8.2, 8.3, 8.5, 8.9)</p> <p>ODD9 (cibles 9.1, 9.3, 9.c)</p> <p>ODD12 (cibles 12.2, 12.4 ; 12.5; 12.7, 12.b)</p>	<p>Axe 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région</p> <p>Effets : 2, 5, 6, 7, 8,9,</p> <p>Axe 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives</p> <p>Effets : 1, 2, 3, 4, 5</p>	<p>Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie</p> <p>Ambition 4 : Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois</p> <p>Projet 12 et 14</p> <p>Réforme 1</p>	<p>La convergence entre le diagnostic communautaire et la priorisation est évidente. Les cibles ODD qui sont considérés comme prioritaires (ODD8, ODD9, ODD12) au niveau local mettent l'accent sur l'augmentation de la production et de la productivité, l'importance de la transformation en lien avec l'application des technologies, un égard à l'utilisation des produits chimiques</p>	<p>Assurer un développement économique locale durable, inclusif basé sur la valorisation des ressources locales</p>	

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du Plan national de développement (PND)	Objectif stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
2	Amélioration des services sociaux de qualité	<p>ODD1 (cibles 1.1, 1.2, 1.4, 1.5)</p> <p>ODD2 (cibles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4)</p> <p>ODD3 (cibles 3.1, 3.2, 3.3, et 3.9)</p> <p>ODD4 (cibles 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.a)</p> <p>ODD5 (cible 5.4, 5.5, 5.c)</p> <p>ODD6 (cibles 6.1, 6.2, 6.3, 6.5, 6.6, 6.a)</p>	<p>Axe 3 :</p> <p>Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion</p> <p>Effets : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 15</p>	<p>Axe 1 :</p> <p>Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix</p> <p>Ambition 1 : Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous</p> <p>Ambition 2 : Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et</p>	<p>On remarque une forte convergence entre la priorité au niveau communautaire et la priorisation des cibles. En effet l'ODD4 a 07 cibles prioritaires sur 08 analysées et l'ODD6 en a 06 cibles prioritaires et 02 cible urgentes. L'ODD2 présente également sur 04 cibles analysées, 02 prioritaires et 02 urgentes.</p> <p>Cependant, l'ODD3 présente pour sa part 4 cibles prioritaires sur les six analysées et met l'accent sur les questions de mortalité maternelle et infantile qui ne sont pas bien</p>	Favoriser un accès durable et inclusif des populations aux services sociaux de qualité, à une alimentation saine et aux ressources financières	

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du Plan national de développement (PND)	Objectif stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
				en phase avec le marché du travail Projet 3, 4, 9, 10	ressortis du diagnostic communautaire.		
3	Amélioration du cadre de vie et de la protection de l'environnement	ODD11 (cibles 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 11.6, 11.7) ODD13 (cibles 13.1, 13b) ODD15 (cible 15.1; 15.2, 15.5; 15.9; 15.b) ODD11(cible 11b)	Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion Effet 12 Encadré 10	Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures Ambition Ambition 10 : Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays Projet 35 et 36 Réforme 6	Cette priorité est en lien avec les cibles des ODD11, ODD13 et ODD15 qui ont été analysées urgentes et prioritaires. Ils mettent en exergue les préoccupations d'urbanisation, de gestion rationnelle des ressources et des écosystèmes. Il y a donc une réelle convergence entre les priorités identifiées au niveau communautaire	Améliorer le cadre de vie et renforcer les capacités d'adaptation et de résilience des populations aux effets des changements climatiques	

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du Plan national de développement (PND)	Objectif stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
4	Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne	<p>ODD16 (cibles 16.5, 16.6, 16.7 ; 16.9 ; 16.10)</p> <p>ODD17 (cibles 17.1, 17.17, 17.18, 17.19)</p>	<p>Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion</p> <p>Encadré 3 : Promotion de la gouvernance</p>	<p>Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures</p> <p>Projet 33 et 34</p> <p>Réforme 5</p>	<p>Les cibles urgentes et prioritaires des ODD16 et ODD17 en lien avec l'efficacité des institutions, leur ouverture à la participation et le renforcement des partenariats diversifiés sont en harmonie avec les résultats du diagnostic institutionnel de la mairie sur ces sujets.</p>	<p>Renforcer la gouvernance locale et la participation citoyenne pour un développement des partenariats pour une mobilisation efficace et durable de ressources financières au service du développement local</p>	

VI- Principaux problèmes de la commune

Les principaux problèmes de la commune sont les suivants :

- **Insuffisance de l'accès équitable aux services sociaux en qualité et en quantité**

La commune est caractérisée par une insuffisance des infrastructures, de personnel en effectif et en qualité et d'équipements adéquats pour assurer des services sociaux durables suffisants et de qualité aux citoyens et citoyennes. Ceci entraîne un fort taux de déscolarisation, un faible accès aux soins de santé, un grand manque d'eau potable.

- **Faible développement des secteurs productifs avec une faible productivité agricole et artisanale, une insuffisance de structuration des infrastructures marchandes**

La majorité de la population de la commune pratiquent les activités agricoles et commerciales. Cependant, les vieilles cultures de rente, café, cacao ne sont plus très productives. La pauvreté des sols et la forte dégradation du couvert végétal d'une part et le faible développement des infrastructures de commerce (insuffisance de marché dans les cantons et éloignement du marché moderne de Kougnohou) et le faible développement de l'artisanat d'autre part, limitent le potentiel économique de la commune.

- **Faible urbanisation et un faible développement de réseau routier et de télécommunication**

L'occupation anarchique de l'espace communal faute de planification limite l'urbanisation à la ville de Kougnohou. De plus, le milieu rural est difficile d'accès par endroit faute de pistes praticables toute l'année. Le taux de couverture par les antennes relai de télécommunication est faible entraînant un déficit de communication.

- **Forte dégradation de l'environnement**

Le couvert végétal est en forte dégradation par les activités de production abusive du charbon de bois, la production du bois d'œuvre et les feux de brousse. Ceci contribue à la dégradation des sols, affectant négativement les rendements agricoles.

- **Faibles capacités organisationnelles et institutionnelles de la mairie.**

L'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières de la mairie ne lui permettent pas d'assumer convenablement ses compétences. De plus, l'insuffisance d'ouverture de la mairie sur la population, créant une faible participation et implication de cette dernière, réduit l'ancrage institutionnel de la mairie. Cette situation est soldée par l'insuffisance d'offres de services à la population par défaut d'une bonne mobilisation des recettes locales.

**Partie 3 : VISION, ORIENTATIONS
STRATEGIQUES ET PROGRAMMATION DU PDC**

3.1. Vision de la commune Akébou 1

« D'ici 10 ans, Akébou 1 est une commune urbanisée, à gouvernance partagée avec des secteurs économiques dynamiques et durables, où les populations ont accès équitable à des services sociaux de qualité dans un environnement sain ».

3.2. Fondements et principes directeurs du PDC

Le PDC de la Commune Akébou 1 est fondé sur le cadre réglementaire et stratégique national suivant :

- La Constitution de la IV^{ème} République de 1992, révisée par la loi n° 2002-029 du 31 décembre 2002 qui reconnaît l'existence des collectivités territoriales au Togo
- La loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes ;
- La loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 à son article 7 stipule que : « les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial en particulier dans les domaines, économique, social et culturel. Elles définissent leur politique de développement local et les priorités de financement »;
- La loi n°2016-002 du 04 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire ;
- Le Plan National de Développement (PND) s'attèle à consolider les acquis de la mise en œuvre de la SCAPE et à renforcer la marche vers le développement du Togo sur la période 2018-2022. Il est complété par la feuille de route du gouvernement sur la période 2021-2025.

Les principes directeurs du PDC de la Commune Akébou 1, tout comme tout autre PDC au Togo, inspirés du Guide national d'élaboration d'un plan de développement à l'usage des collectivités territoriales du Togo de 2021 sont :

- **La cohésion sociale**

La cohésion sociale au sein de la commune est un facteur déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre réussie d'un plan de développement communal. Elle se traduit par l'adhésion de tous au plan de développement et aux différentes initiatives entreprises pour sa mise en œuvre.

- **L'inclusion sociale**

L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les acteurs de la vie locale aient la possibilité de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à la gestion de leur communauté. Elle favorise l'accès de tous les membres de la société sans discrimination aux prises de décisions, aux infrastructures et aux services sociaux.

- **La participation**

C'est un processus par lequel la possibilité est donnée aux acteurs d'une commune de contribuer à la prise de décision, au processus d'élaboration et de mise en œuvre concertée d'un ensemble d'actions et de mesures permettant de valoriser toutes les ressources de leur territoire. Ce principe constitue un aspect très important de la démocratie locale. La participation à divers niveaux, de tous ces acteurs, est un gage de réussite du processus de planification et d'efficacité.

- **La transparence et la reddition de compte**

Les consultations et les prises de décision doivent se faire de manière libre, démocratique et ouverte, favorisant le contrôle citoyen et la bonne gouvernance. La sincérité, l'accessibilité à l'information, et le souci de rendre compte doivent être des éléments clés dans la réalisation de toute action de développement.

- **La subsidiarité**

C'est un principe selon lequel l'Etat, hors des domaines relevant de sa compétence exclusive, ne traite au niveau national que ce qui ne peut être traité, de façon efficace au niveau régional et local. En effet, selon ce principe, une responsabilité doit être prise par le plus proche niveau d'autorité publique compétente pour résoudre un problème donné.

- **La prise en compte de l'équité et du genre**

L'équité et le genre doivent prévaloir dans tout le processus de planification, (préparation, la collecte de données, le choix des priorités, la définition des orientations, la détermination des stratégies et la mise en œuvre et le suivi des actions à mener).

- **La cohérence avec les orientations de niveaux supérieurs**

Le processus d'élaboration du plan de développement communal doit respecter la cohérence avec les orientations stratégiques et politiques définies par les niveaux supérieurs de planification (régionale, nationale et internationale). Les options définies dans ce plan de développement doivent s'articuler avec les priorités nationales de développement qui découlent des documents de référence.

- **La gestion axée sur les résultats**

La gestion axée sur les résultats est une approche de gestion fondée sur des résultats mesurables répondant aux objectifs et aux cibles définis préalablement en fonction des services à fournir. Elle s'exerce dans un contexte de transparence, de responsabilisation et de flexibilité quant aux moyens utilisés pour atteindre les résultats visés.

- **La durabilité des interventions**

La prise en compte de la durabilité des interventions se résume en la prise en compte de mécanisme de pérennisation des actions à mettre en œuvre. Ainsi les différents projets à planifier doivent prévoir des conditions préalables et hypothèses pendant et après la phase de mise en œuvre. Il s'agit d'expliquer comment la durabilité sera assurée après l'action. Ceci peut inclure les aspects liés au

suivi des activités, aux stratégies internes, à l'appropriation, à des plans de communication etc. En d'autres termes, il s'agira de décrire l'autonomie technique et financière du projet à terme.

3.3. Orientations stratégiques

Pour atteindre la vision définie, les orientations stratégiques suivantes sont formulées :

- ✓ **OS1** : Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne ;
- ✓ **OS2** : Développement des secteurs économiques valorisant les ressources locales ;
- ✓ **OS3** : Amélioration de l'accès équitable et inclusif aux services sociaux de qualité ;
- ✓ **OS4** : Amélioration du cadre de vie et renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations aux effets des changements climatiques.

Pour aligner la planification du développement de la commune Akébou 1 sur les orientations nationales, une analyse de la cohérence des orientations stratégiques du PDC est faite avec celles du PND et de la feuille de route du gouvernement.

Tableau 22 : Analyse de la cohérence des orientations du PDC avec les axes du PND

PDC Akébou 1 PND	Orientation stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne	Orientation stratégique 2 : Développement des secteurs économiques valorisant les ressources locales	Orientation stratégique 3 : Amélioration de l'accès équitable et inclusif aux services sociaux de qualité	Orientation stratégique 4 : Amélioration du cadre de vie et renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations aux effets des changements climatiques
Axe stratégique 1 : mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région				
Axe stratégique 2 : développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives				
Axe stratégique 3 : consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion				

Tableau 23 : Articulation entre la Feuille de route gouvernementale 2020 – 2025 et le PDC Akébou 1

PDC Akébou 1 Feuille de route 2020 - 2025	Orientation stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne	Orientation stratégique 2 : Développement des secteurs économiques valorisant les ressources locales	Orientation stratégique 3 : Amélioration de l'accès équitable et inclusif aux services sociaux de qualité	Orientation stratégique 4 : Amélioration du cadre de vie et renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations aux effets des changements climatiques
Axe stratégique 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix				
Axe stratégique 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie				
Axe stratégique 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures				

3.4. Objectifs de développement de la Commune Akébou 1

3.4.1. Objectif global

L'objectif global est d'améliorer les conditions de vie de la population de la Commune Akébou1 à travers un cadre de vie bien urbanisé, une gouvernance partagée et inclusive, le développement du potentiel économique, une offre de services sociaux de qualité dans un environnement sain.

3.4.2. Objectifs spécifiques

Quatre objectifs spécifiques de développement, assortis des axes d'intervention, ont été définis relativement aux quatre orientations stratégiques :

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques correspondants
OS1 : Renforcement de la gouvernance locale et la participation citoyenne	Objectif 1.1 : renforcer la gouvernance administrative et financière de la mairie
	Objectif 1.2 : Mettre en place des mécanismes de responsabilisation des populations dans la promotion du développement communal
OS2 : Développement des secteurs économiques valorisant les ressources locales	Objectif 2.1 : Améliorer le niveau de productivité agro-sylvo-pastorale
	Objectif 2.2 : Dynamiser les activités de commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la culture
	Objectif 2.3 : Développer les secteurs de soutien à la croissance
OS3 : Amélioration de l'accès équitable et inclusif aux services sociaux de qualité	Objectif 3.1 : Améliorer l'accès aux services de qualité dans les secteurs de l'éducation, de la santé et d'eau potable
	Objectif 3.2 : Promotion de la culture, le sport et les loisirs
OS4 : Amélioration du cadre de vie et renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations aux effets des changements	Objectif 4.1 : Améliorer la qualité du cadre de vie
	Objectif 4.2 : Assurer la gestion des ressources naturelles et des effets des changements climatiques

3.5. Cadre logique du PDC axé sur les résultats

Tableau 24 : Cadre logique du PDC

Logique horizontale / Logique verticale	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources et Moyens de Vérification (SMV)	Hypothèses
Impact : les conditions de vie de la population de la commune sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Indice de pauvreté monétaire • Prévalence de l'insécurité alimentaire • Pourcentage de population ayant ses conditions de vie améliorées • 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'enquêtes (lourdes ou légères) • Statistiques nationales (QUIBB, MICS, etc.) 	
Effet 1. : la gouvernance locale et la participation citoyenne sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation de la population aux actions de développement communal • Qualité des prestations de la mairie • Taux de satisfaction des usagers des services administratifs communaux • Taux d'investissement global de la commune • Nombre de projets financés sur fonds propres de la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'enquêtes (lourdes ou légères) • Rapports d'activités de la mairie et des forces de l'ordre et de sécurité • Rapports d'activités de la mairie et du CCD et du CVD 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ☞ Volonté de l'Etat à accompagner les collectivités ; ☞ Engagement de la population
Ext 1.1 : La gouvernance administrative et financière est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des ressources humaines et logistiques de la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités de la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formation organisée pour les élus • Taux de mobilisation des recettes locales • Nombre d'équipements acquis pour les services communaux • Pourcentage des actions de développement financées sur budget propre de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités du CCD et des CVD • Enquête de satisfaction • Rapport d'évaluation 	<p>accompagner la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Volonté de l'Etat à accompagner les collectivités ; ☞ Engagement de la population
<p>Ext 1.2. : la participation citoyenne est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres de concertation fonctionnels • Nombre de rencontres entre conseillers et population • Nombre d'ateliers de vulgarisation du PDC organisés • Taux de participation de la population aux actions communales 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités de la mairie • Rapports d'activités du CCD et des CVD 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations
<p>Effet 2. : Les activités économiques valorisant les ressources locales sont développées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de production agricole • Niveau des revenus de la population • Taux de satisfaction des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures évoluant dans la commune • Rapports d'activités du CCD et des CVD • Rapports d'enquêtes légères de suivi-évaluation • Bulletin d'information de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune

<p>Ext 2.1. : Le niveau de production agro-sylvo-pastorale est augmenté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations réalisées au profit des producteurs • Nombre de producteurs formés sur les itinéraires techniques • Nombre d'organisations paysannes constituées • Nombre de magasins de stockage construits • Nombre de retenues d'eau aménagés • Qualité des intrants utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures évoluant dans le secteur • 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner les producteurs ☞ Engagement de la population
<p>Ext 2.2. : La rentabilité des activités commerciales, des AGR, de l'artisanat, de la culture et du tourisme est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infrastructures aménagées (marchés, gare routière, points de stationnement) • Nature des équipements de transformation des produits locaux • Nombre de formations organisées pour les acteurs du secteur • Nombre de produits locaux transformés sur place • Pourcentage des artisans qui accèdent au microcrédit • Niveau de paiement des taxes et impôts • Niveau d'attractivité de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités de la chambre du commerce et de la chambre des métiers • Rapports d'activités de la mairie • 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner les entrepreneurs locaux ☞ Engagement de la population
<p>Ext : 2.3. : Des infrastructures routières et des pistes sont aménagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaires de pistes rurales réhabilitées • Nombre de villages ayant bénéficié d'aménagement de pistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures chargées des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aires de stationnement aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités de la mairie 	
<p>Ext : 2.4. : La couverture en électricité et autres sources d'énergie est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de village ayant accès à l'électricité • Nombre de kilomètres d'extension de courant électrique • Nombre d'abonnés à l'électricité • Type d'énergies promues dans la commune • Nombre de ménages ayant accès à une énergie solaire • Niveau d'éclairage des artères de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures du secteur • Rapport d'activité de la mairie • 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ☞ Engagement de la population
<p>Ext : 2.5. : L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est amélioré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'abonnement aux réseaux de téléphonie mobile • Taux d'utilisation de radios-télévisions • 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures évoluant dans le canton • Rapports d'activités du CCD et des CVD et de la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ☞ Engagement des populations
<p>Effet 3. L'accès de la population aux services sociaux de qualité est amélioré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio élèves/table-banc • Taux d'abandon scolaire • Taux d'amélioration de la qualité de l'enseignement • Taux d'augmentation des infrastructures socio-collectives dans la commune • Taux d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports d'activités des structures évoluant dans le canton ✓ Rapports d'activités du CCD et des CVD ✓ Rapports d'enquêtes légères de suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner le canton ; ☞ Engagement des populations

	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'amélioration de la situation sanitaire • Taux de scolarisation des jeunes filles • Taux de desserte en eau potable • Taux d'accès aux ouvrages d'hygiène et assainissement dans la commune • Proportion d'évènements sportifs et de loisirs organisés avec succès 		
<p>Ex3.1. : La couverture en soins de santé primaire de qualité est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux centres de formations sanitaires construites • Nombre de centres de santé réhabilités et équipés • Taux de fréquentation des formations sanitaires par les populations • Taux de mortalité maternelle et infantile • Nombre de personnes sensibilisées à l'utilisation de moustiquaires imprégnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures chargées de la santé • Rapports d'activités du CCD/CVD et des ASC et de la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires d'appui à la santé ☞ Engagement des populations
<p>Ex3.2. Le cadre éducatif est amélioré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles écoles créées • Nombre de nouveaux bâtiments scolaires construits • Nombre d'infrastructures scolaires réhabilitées • Taux de renforcement du personnel enseignant • Nombre d'écoles dotées d'équipements et matériels didactiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures d'appui • Rapports d'activités du CCD/CVD et de la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées sur l'importance de l'éducation, notamment la scolarisation de la jeune fille 		
<p>Ex3.3. : L'accès de la population aux services d'eau potable et d'assainissement est amélioré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur de caniveaux construit, aménagés • Une voirie équipée et opérationnelle au niveau de la mairie • Nombre de décharges intermédiaires des déchets mis en place dans la Commune • Nombre de nouveaux forages créés • Nombre de forages réhabilités • Nombre de latrines publiques construites • Nombre de latrines réhabilitées • Nombre de personnes sensibilisées sur la nécessité de disposer de latrines familiales 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures chargées de l'eau et assainissement • Rapports d'activités du CCD et des CVD et de la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations
<p>Ex3.5. : Le secteur des sports et loisirs est redynamisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de disciplines sportives promues dans la Commune • Nombre de formations organisées à l'endroit du personnel du secteur du sport • Nombres d'infrastructures de sport réhabilitées • Nombre de centre de loisirs construit et dans la Commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures de promotion du sport et loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des acteurs du sport et loisirs

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de compétitions sportives sur le plan communal • Nombre de financement obtenu pour le secteur des sports et loisirs 		
Effet 4. : un cadre de vie aménagé et un environnement sain sont promus	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du cadre de vie • Taux de couverture végétale • Taux d'accès aux infrastructures de gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures évoluant dans la commune • Rapports d'activités de la mairie • Rapports d'enquêtes légères de suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations
Ext : 4.1. La qualité du cadre de vie est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Une voirie équipée et opérationnelle dans la Commune • Degré de salubrité des rues et places publiques dans la commune • Nombre de décharges intermédiaires des déchets mis en place dans la Commune • Nombre de poubelles installées dans la Commune • Nombre de parcelles viabilisé (lotissement) • Nombre de rues ouvertes dans la commune • Nombre de personnes ayant obtenu un permis de construire 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures évoluant dans le secteur • Rapports d'activités de la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations

<p>Ext : 4.2. : la résilience de la population face aux effets du changement climatique est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rues reboisées • Superficie des espaces communautaires reboisés • Nombre de personnes sensibilisées sur l'importance des ressources forestières • Nombre de foyers améliorés dans les ménages • Superficie d'espaces verts et de forêt communautaire créées • Périmètre de berges des cours d'eau et mares reboisés avec les espèces locales pour la purification de l'eau et la lutte contre la dégradation des terres • Superficie des arbres utilitaires reboisée dans de la Commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des structures évoluant dans le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations
--	---	--	--

3.6. Plan d'action quinquennal

3.6.1. Identification des programmes et projets prioritaires

Tableau 25 : Programmes et projets du PDC

N°	OBJECTIFS SPECIFIQUES	Programmes	Projets
1	Renforcer la gouvernance locale et la participation citoyenne	Programme 1	Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne
		Projet 1	Renforcement de la gouvernance locale
		Projet 2	Amélioration de la participation citoyenne
2	Développement des secteurs économiques valorisant les ressources locales	Programme 2	Promotion d'une économie durable valorisant les ressources locales
		Projet 3	Développement des activités agro-sylvo-pastorales
		Projet 4	Dynamisation des activités de commerce
		Projet 5	Promotion de l'artisanat, des PME/PMI et du tourisme et de la culture
		Projet 6	Amélioration des services de soutien à la croissance
3	Améliorer l'accès aux services sociaux de qualité à toutes et à tous	Programme 3	Renforcement de l'accès équitable aux services sociaux de qualité pour tous
		Projet 7 :	Amélioration de la couverture en soins de santé de qualité
		Projet 8 :	Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base, de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation
		Projet 9 :	Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement
		Projet 10	Développement des activités ludiques et sportives
		Projet 11	Renforcement de l'action sociale et promotion des droits des femmes et des enfants
4	Améliorer le cadre de vie et la résilience de la population face aux effets du changement climatique	Programme 4	Amélioration du cadre de vie et de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques
		Projet 12	Amélioration du cadre de vie, aménagement de l'espace communal
		Projet 13	Gestion rationnelle des ressources naturelles et adaptation aux effets des changements climatiques
Total		4	13

3.6.2. Programmation physique, financière, temporelle et spatiale des actions du PDC

3.6.2.1. Programmation Temporelle et spatiale

Tableau 26 : Programmation Temporelle et spatiale

Actions	Programmation physique					Localisation
	2022	2023	2024	2025	2026	
Programme 1 : Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne						
Projet 1 : Renforcement de la gouvernance locale						
Renforcement des capacités des conseillers municipaux sur diverses thématiques de la gouvernance communale (rôle et mission d'un conseiller, élaboration du budget communal, maîtrise des textes de la décentralisation et la gestion des collectivités locales)						Mairie
Renforcement des capacités du personnel de la mairie sur divers thématiques (maîtrise du manuel de procédure, principes de base de l'administration générale, sur des thématiques liées aux postes)						Mairie
Elaboration d'un plan de communication opérationnel de la mairie						Mairie
Recrutement du personnel technique de la mairie : chargé de planification, Génie sanitaire, urbaniste et un chargé de communication, génie civil						Mairie
Elaboration d'un manuel de procédures administrative et financière, assorti des fiches de postes						Mairie
Mise en place un comité communal de mobilisation des recettes						Mairie
Mise en place d'une base géoréférencée des contribuables						Mairie
Equiper les services de la mairie en matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, scanner), en mobilier (chaises et bureaux) et matériels roulants (motos)						Mairie
Acquisition d'un terrain pour la construction de l'hôtel de ville de la mairie						Kougnohou
Etude de cartographie des besoins, des acteurs et les spécificités au niveau des directions sectorielles (agriculture, tourisme, sport, média/communication, énergie, santé, jeunesse) dans la commune en vue d'un plaidoyer pour le renforcement des capacités desdites directions						Kougnohou
Validation du rapport d'étude et lancement de la campagne de plaidoyer						Kougnohou
Activités de lobbying et de suivi de la mise en œuvre du plaidoyer						Kougnohou
Projet 2 : Amélioration de la participation citoyenne						
Mise en place d'un bureau du citoyen fonctionnel						Kougnohou

Organisation chaque trimestre d'une rencontre des membres du quadrilogue sur les services essentiels						Kougnohou
Organisation chaque année d'une séance de reddition de comptes sur le budget primitif et le compte administratif à la population						5 Chefs-lieux de canton et gros villages
Renforcement des capacités des membres des comités de développement à la base (CDB)						Commune
Programme 2 : Promotion d'une économie durable valorisant les ressources locales						
Projet 3 : Développement des activités agro-sylvo-pastorales						
Maitrise de l'eau (retenues d'eau et forage maraichers dans chaque canton)						Commune
Renforcement et dynamisation des sociétés coopératives						Commune
Mise en place des unions des sociétés coopératives dans chaque canton						Commune
Renforcement des capacités des producteurs sur les itinéraires techniques et les pratiques agro écologiques						Commune
Renforcement des capacités des producteurs sur la transformation et la conservation des produits agricoles						Commune
Organisation chaque deux ans d'une foire agricole pour la promotion des produits locaux						Commune
Vulgarisation chaque année des pratiques agro- écologiques auprès des producteurs par des sensibilisations						Commune
Construction d'un abattoir moderne						Kougnohou
Mise en place des aires d'abattage						Chefs-lieux de canton
Réhabilitation de la féculerie d'Akébou						Kotora
Organisation des formations sur les bonnes pratiques d'élevage et la protection du bétail						Commune
Organisation des campagnes de vaccination des animaux						Commune
Construction / aménagement des étangs pour la pisciculture dans chaque canton						Commune
Formation des jeunes sur l'agrobusiness						Commune
Projet 4 : Dynamisation des activités de commerce						
Création d'un marché des fruits à Kougnohou						Kougnohou
Création de nouveaux marchés Tsafè-Hohoe, Veh-N'Kougna, Djon-Adape, Veh-Karakomkom						Tsafè-Hohoe, Veh-N'Kougna, Djon-Adape, Veh-Karakomkom
Aménagement des marchés de Djon, de Brounfou, de Yalla et de Gbendé						Djon, Brounfou, Yalla, Gbendé

Projet 5 : Promotion de l'artisanat, des PME/PMI, du tourisme et de la culture						
Dynamisation des coopératives de transformation des produits locaux						Commune
Équipement des unités de transformation des produits locaux avec des matériels						Commune
Étude pour l'identification des métiers porteurs dans la commune						Commune
Appui à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes						Commune
Organisation chaque année des spectacles et soirées culturelles						Commune
Réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel de la commune						Commune
Sensibilisation des populations pour la promotion des sites culturels et naturels						Commune
Mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives culturelles						Commune
Aménagement des sites touristiques : Sinsinw et Kaakalou						Véh, Gbendé
Projet 6 : Amélioration des services de soutien à la croissance						
Aménagement d'un parking dans le marché						Kougnohou
Aménagement et réhabilitation de 100 Km de pistes						Commune
Aménagement et réhabilitation de 25 Km de rues						Commune
Formation des conducteurs sur les bonnes pratiques de gestion des voyageurs						Kougnohou
Construction d'une gare routière						Kougnohou
Sensibilisation de la population sur les questions d'énergie durable telle que le biogaz, l'énergie solaire						Commune
Vulgarisation de l'expérience de production du biogaz						Commune
Programme 3 : Renforcement de l'accès équitable aux services sociaux de qualité pour tous						
Projet 7 : Amélioration de la couverture en soins de santé de qualité						
Réhabilitation et équipement du CHP						Kougnohou
Réhabilitation et équipement des USP						Yalla, Brounfou, Djon, Gbende, Veh-n'kougna, Etitipui et Lonfoloko
Identification et formation des ASC						Commune
Projet 8 : Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base, de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation						Commune
Réhabilitation des bâtiments scolaires accessibles à tous au préscolaire et au primaire						Commune
Construction et équipement des bâtiments scolaires accessibles à tous au primaire						Commune
Organisation des séances de sensibilisation chaque année sur l'importance de la scolarisation et les effets des grossesses précoces en milieu scolaire						Commune

Appui à la mise en place des cantines scolaires basées sur la consommation des mets locaux dans toutes les écoles						Commune
Construction des centres d'alphabétisation						Commune
Formation des alphabétiseurs						Commune
Sensibilisation de la population sur l'importance de l'alphabétisation						Commune
Promotion de l'excellence chez les élèves chaque année (prix et bourses pour les meilleurs)						Commune
Projet 9 : Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement						Commune
Mise en place des mini AEP avec des extensions pour faciliter l'accès à l'eau potable à un coût abordable						Commune
Réalisation des forages photovoltaïques						Commune
Réhabilitation des forages						Commune
Equiper des ménages en matériel de traitement d'eau						Commune
Création des dépotoirs aménagés						Kougnohou
Construction des latrines publiques dans les marchés						Kougnohou et Djon
Projet 10 : Développement des activités ludiques et sportives						
Promotion des activités sportives et socioculturelles dans la Commune						commune
Aménagement des espaces verts et jardins publics						Kougnohou et Djon
Construction d'une maison des jeunes						Kougnohou
Aménagement du nouveau site du stade municipal						Kougnohou
Projet 11 : Renforcement de l'action sociale et promotion des droits des femmes et des enfants						
Renforcement des capacités des agents l'état civil						Commune
Construction et équipements des 3 centres d'état civil						Commune
Suivi, supervision et contrôle						Commune
Mise en place et appui au fonctionnement des cadres de protection des enfants						Commune
Appui à la prise en charge des enfants vulnérables et victimes d'abus						Commune
Appui à la promotion des droits des personnes âgées						Commune
Appui à la promotion des droits des personnes handicapées						Commune
Programme 4 : amélioration du cadre de vie et de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques						Commune
Projet 12 : Amélioration du cadre de vie, aménagement de l'espace communal						Commune
Sensibilisation de la population sur la gestion des eaux usées de douche et de ménage et des huiles usées						Commune
Sensibilisation des populations sur les dangers de l'utilisation des polluants organiques						Commune
Installation des poubelles dans les lieux publics (marché, écoles, centres de santé) et le long des rues principales et création des décharges						Commune

Ouverture des rues dans la ville de Kougnohou						Kougnohou
Sensibilisation des géomètres et des propriétaires terriens sur le schéma directeur						Commune
Sensibilisation de la population sur l'importance du permis de construire						Commune
Projet 13 : Gestion rationnelle des ressources naturelles et adaptation aux effets des changements climatiques						Commune
Sensibilisation des populations pour l'utilisation des foyers améliorés et sur les dangers des feux de brousses et le déboisement						Commune
Promotion de l'utilisation des foyers améliorés						Commune
Reboisement des berges des cours d'eau						Commune
Mise en place une forêt communautaire dans chaque canton						Commune
Reboisement le long des principales routes et rues						Commune

3.6.2.2. Programmation financière des actions du PDC

Tableau 27 : Programmation financière des actions du PDC

Actions	Unité	QT	Programmation financière		2022	2023	2024	2025	2026
			CU	CT					
Programme1 : Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne									
Projet 1 : Renforcement de la gouvernance locale									
Renforcement des capacités des conseillers municipaux sur diverses thématiques de la gouvernance communale (rôle et mission d'un conseiller, élaboration du budget communal, maîtrise des textes de la décentralisation et la gestion des collectivités locales)	Formation	2	700000	1400000	700000			700000	
Renforcement des capacités du personnel de la mairie sur divers thématiques (maîtrise du manuel de procédure, principes de base de l'administration générale, sur des thématiques liées aux postes)	Formation	2	700000	1400000	700000	700000			
Elaboration d'un plan de communication opérationnel de la mairie	Plan	1	1500000	1500000	1500000				
Recrutement du personnel technique de la mairie : chargé de planification, Génie sanitaire, urbaniste et un chargé de communication, génie civil	Forfait	1	60000	60000	60000				
Elaboration d'un manuel de procédures administrative et financière, assorti des fiches de postes	Manuel	1	1500000	1500000	1500000				
Mise en place un comité communal de mobilisation des recettes	Rencontre Trimestriel	20	100000	2000000	400000	400000	400000	400000	400000
Mise en place d'une base géoréférencée des contribuables	Fichier	1	5000000	5000000	5000000				
Equipement des services de la mairie en matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, scanner), en mobilier (chaises et bureaux) et matériels roulants (motos)	Forfait	1	11285000	11285000	2257000	2257000	2257000	2257000	2257000
Acquisition d'un terrain pour la construction de l'hôtel de ville de la mairie	Forfait	1	3300000	3300000	3300000				
Etude de cartographie des besoins, des acteurs et les spécificités au niveau des directions sectorielles (agriculture, tourisme, sport, média/communication, énergie, santé, jeunesse) dans la commune en vue d'un plaidoyer pour le renforcement des capacités desdites directions	Forfait	1	5000000	5000000	5000000				

Validation du rapport d'étude et lancement de la campagne de plaidoyer	Forfait	1	5000000	5000000		5000000			
Activités de lobbying et de suivi de la mise en œuvre du plaidoyer	Forfait	1	4000000	4000000		1000000	1000000	1000000	1000000
Total projet 1				41445000	20417000	9357000	3657000	4357000	3657000
Projet 2 : Amélioration de la participation citoyenne				0					
Mise en place d'un bureau du citoyen fonctionnel	Forfait	5	1200000	6000000	1200000	1200000	1200000	1200000	1200000
Organisation chaque trimestre d'une rencontre des membres du quadrilogue sur les services essentiels	Rencontre	5	1200000	6000000	1200000	1200000	1200000	1200000	1200000
Organisation chaque année d'une séance de reddition de comptes sur le budget primitif et le compte administratif à la population	Séance	5	500000	2500000	500000	500000	500000	500000	500000
Renforcement des capacités des membres des comités de développement à la base (CDB)	Formation	5	600000	3000000	600000	600000	600000	600000	600000
Total projet 2				17500000	3500000	3500000	3500000	3500000	3500000
Total programme 1				58945000	23917000	12857000	7157000	7857000	7157000
Programme 2 : Promotion d'une économie durable valorisant les ressources locales									
Projet 3 : Développement des activités agro-sylvo-pastorales				0					
Maitrise de l'eau (retenues d'eau et forage maraichers dans chaque canton)	Retenue/ Forage	5	20000000	100000000		25000000	25000000	25000000	25000000
Renforcement et dynamisation des sociétés coopératives	Scoop	71	12500	887500	177500	177500	177500	177500	177500
Mise en place des unions des sociétés coopératives dans chaque canton	Union	5	17500	87500	17500	17500	17500	17500	17500
Renforcement des capacités des producteurs sur les itinéraires techniques et les pratiques agro écologiques	Formation	5	1000000	5000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
Renforcement des capacités des producteurs sur la transformation et la conservation des produits agricoles	Formation	5	2000000	10000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000
Organisation chaque deux ans d'une foire agricole pour la promotion des produits locaux	Foire	2	5000000	10000000			5000000		5000000
Vulgarisation chaque année des pratiques agro- écologiques auprès des producteurs par des sensibilisations	Sensibilisation	5	250000	1250000	250000	250000	250000	250000	250000
Construction d'un abattoir moderne	Abattoir	1	25000000	25000000		25000000			
Mise en place des aires d'abattage	Aire	4	100000	400000			400000		
Réhabilitation de la féculerie d'Akébou	Féculerie	1	30000000	30000000	15000000	15000000			

Organisation des formations sur les bonnes pratiques d'élevage et la protection du bétail	Formation	5	1000000	5000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
Organisation des campagnes de vaccination des animaux	Campagnes	5	710000	3550000	710000	710000	710000	710000	710000
Construction / aménagement des étangs pour la pisciculture dans chaque canton	Etangs	5	15000000	75000000		15000000	30000000	30000000	
Formation des jeunes sur l'agrobusiness	Formation	4	1500000	6000000		1500000	1500000	1500000	1500000
Total projet 3				272175000	20155000	86655000	67055000	61655000	36655000
Projet 4 : Dynamisation des activités de commerce				0					
Création d'un marché des fruits à Kougnohou	Marché	1	15000000	15000000			15000000		
Création de nouveaux marchés Tsafè-Hohoe, Veh-N'Kougna, Djon-Adape, Veh-Karakomkom	Marché	4	1000000	4000000		1000000	1000000	1000000	1000000
Aménagement des marchés de Djon, de Brounfou, de Yalla et de Gbendé	Marché	4	5000000	20000000			10000000	5000000	5000000
Total projet 4				39000000	0	1000000	26000000	6000000	6000000
Projet 5 : Promotion de l'artisanat, des PME/PMI, du tourisme et de la culture									
Dynamisation des coopératives de transformation des produits locaux	Scoop	3	1000000	3000000	1000000		1000000		1000000
Equipement des unités de transformation des produits locaux avec des matériels	Matériel	1	10000000	10000000		10000000			
Etude pour l'identification des métiers porteurs dans la commune	Etude	1	5000000	5000000	5000000				
Appui à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes		4	5000000	20000000		5000000	5000000	5000000	5000000
Organisation chaque année des spectacles et soirées culturelles	Forfait	5	2500000	12500000	2500000	2500000	2500000	2500000	2500000
Réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel de la commune	Inventaire	1	2000000	2000000		2000000			
Sensibilisation des populations pour la promotion des sites culturels et naturels	Campagne	5	1500000	7500000	1500000	1500000	1500000	1500000	1500000
Mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives culturelles	Forfait	5	3000000	15000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000
Aménagement des sites touristiques : Sinsinw et Kakalou	Site	2	1000000	2000000		1000000		1000000	
Total projet 5				75000000	13000000	24000000	13000000	12000000	13000000
Projet 6 : Amélioration des services de soutien à la croissance				0					
Aménagement d'un parking dans le marché	Parking	1	3000000	3000000				3000000	
Aménagement et réhabilitation de 100 Km de pistes	Km	100	5000000	500000000	100000000	100000000	100000000	100000000	100000000

Aménagement et réhabilitation de 25 Km de rues	Km	25	500000	12500000	2500000	2500000	2500000	2500000	2500000
Formation des conducteurs sur les bonnes pratiques de gestion des voyageurs	Séance	2	300000	600000		300000			300000
Construction d'une gare routière	Gare	1	25000000	25000000			25000000		
Sensibilisation de la population sur les questions d'énergie durable telle que le biogaz, l'énergie solaire	Séance	5	500000	2500000	500000	500000	500000	500000	500000
Vulgarisation de l'expérience de production du biogaz	Séance	5	500000	2500000	500000	500000	500000	500000	500000
Total projet 6				658600000	126000000	126300000	151000000	129000000	126300000
Total programme 2				1044775000	159155000	237955000	257055000	208655000	181955000
Programme 3 : Renforcement de l'accès équitable aux services sociaux de qualité pour tous									
Projet 7 : Amélioration de la couverture en soins de santé de qualité				0					
Réhabilitation et équipement du CHP	Forfait	1	100000000	100000000	10000000	25000000	25000000	20000000	20000000
Réhabilitation et équipement des USP	Forfait	1	30000000	30000000		12000000	6000000	6000000	6000000
Identification et formation des ASC	Formation	3	500000	1500000	500000		500000		500000
Total projet 7				131500000	10500000	37000000	31500000	26000000	26500000
Projet 8 : Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base, de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation				0					
Réhabilitation des bâtiments scolaires accessibles à tous au préscolaire et au primaire	Bâtiment	10	5000000	50000000	5000000	10000000	20000000	10000000	5000000
Construction et équipement des bâtiments scolaires accessibles à tous au primaire	Bâtiment	2	28000000	56000000		14000000	14000000	28000000	
Organisation des séances de sensibilisation chaque année sur l'importance de la scolarisation et les effets des grossesses précoces en milieu scolaire	Campagne	5	200000	1000000	200000	200000	200000	200000	200000
Appui à la mise en place des cantines scolaires basées sur la consommation des mets locaux dans toutes les écoles	Forfait	1	500000	500000	100000	100000	100000	100000	100000
Construction des centres d'alphabétisation	Centre	2	11000000	22000000			11000000	11000000	
Formation des alphabétiseurs	Formation	3	500000	1500000		500000	500000	500000	
Sensibilisation de la population sur l'importance de l'alphabétisation	Sensibilisation	5	200000	1000000	200000	200000	200000	200000	200000
Promotion de l'excellence chez les élèves chaque année (prix et bourses pour les meilleurs)		5	500000	2500000	500000	500000	500000	500000	500000
Total projet 8				134500000	6000000	25500000	46500000	50500000	6000000

Projet 9 : Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement									
Mise en place des mini AEP avec des extensions pour faciliter l'accès à l'eau potable à un coût abordable	Mini AEP	1	20000000	20000000	40000000	40000000	40000000	40000000	40000000
Réalisation des forages photovoltaïques	Forage	10	9000000	90000000	18000000	18000000	18000000	18000000	18000000
Réhabilitation des forages	Forage	5	3000000	15000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000
Équipement des ménages en matériel de traitement d'eau	Matériel	5	500000	2500000	500000	500000	500000	500000	500000
Création des dépotoirs aménagés	Dépotoir	1	5000000	5000000		5000000			
Construction des latrines publiques dans les marchés	Latrines	2	6000000	12000000		6000000		6000000	
Total projet 9				324500000	61500000	72500000	61500000	67500000	61500000
Projet 10 : Développement des activités ludiques et sportives									
Promotion des activités sportives et socioculturelles dans la Commune	Forfait	5	2000000	10000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000
Aménagement des espaces verts et jardins publics	Espace	2	2000000	4000000		2000000	2000000		
Construction d'une maison des jeunes	Maison	1	50000000	50000000	10000000	20000000	20000000		
Aménagement du nouveau site du stade municipal	Stade	1	10000000	10000000		5000000	5000000		
Total projet 10				74000000	12000000	29000000	29000000	2000000	2000000
Projet 11 : Renforcement de l'action sociale et promotion des droits des femmes et des enfants									
Renforcement des capacités des agents l'état civil	Formation	3	300000	900000	300000		300000		300000
Construction et équipements des 3 centres d'état civil	Forfait	3	3000000	9000000		3000000	3000000	3000000	
Suivi, supervision et contrôle	Forfait	20	25000	500000	100000	100000	100000	100000	100000
Mise en place et appui au fonctionnement des cadres de protection des enfants	Forfait	12	200000	2400000	480000	480000	480000	480000	480000
Appui à la prise en charge des enfants vulnérables et victimes d'abus	Forfait	5	600000	3000000	600000	600000	600000	600000	600000
Appui à la promotion des droits des personnes âgées	Forfait	5	300000	1500000	300000	300000	300000	300000	300000
Appui à la promotion des droits des personnes handicapées	Forfait	5	500000	2500000	500000	500000	500000	500000	500000
Total; projet 11				19800000	2280000	4980000	5280000	4980000	2280000
Total programme 3				684300000	92280000	168980000	173780000	150980000	98280000
Programme 4 : amélioration du cadre de vie et de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques									

Projet 12 : Amélioration du cadre de vie, aménagement de l'espace communal									
Sensibilisation de la population sur la gestion des eaux usées de douche et de ménage et des huiles usées	Campagne	2400	700	1680000	336000	336000	336000	336000	336000
Sensibilisation des populations sur les dangers de l'utilisation des polluants organiques	Campagne	2400	700	1680000	336000	336000	336000	336000	336000
Installation des poubelles dans les lieux publics (marché, écoles, centres de santé) et le long des rues principales et création des décharges	Poubelles	160	6000	960000	192000	192000	192000	192000	192000
Ouverture des rues dans la ville de Kougnohou	Km	5	8000000	40000000	8000000	8000000	8000000	8000000	8000000
Sensibilisation des géomètres et des propriétaires terriens sur le schéma directeur	Séance	1	500000	500000			500000		
Sensibilisation de la population sur l'importance du permis de construire		4	500000	2000000		500000	500000	500000	500000
Total projet 12				46820000	8864000	9364000	9864000	9364000	9364000
Projet 13 : Gestion rationnelle des ressources naturelles et adaptation aux effets des changements climatiques				0					
Sensibilisation des populations pour l'utilisation des foyers améliorés et sur les dangers des feux de brousses et le déboisement	Forfait	2400	700	1680000	336000	336000	336000	336000	336000
Promotion de l'utilisation des foyers améliorés	Foyer	500	3000	1500000	300000	300000	300000	300000	300000
Reboisement des berges des cours d'eau		2500	200	500000	100000	100000	100000	100000	100000
Mise en place une forêt communautaire dans chaque canton	Ha	5	1300000	6500000	1300000	1300000	1300000	1300000	1300000
Reboisement le long des principales routes et rues		500	200	100000	20000	20 000	20 000	20 000	20 000
Total projet 13				10280000	2056000	2056000	2056000	2056000	2056000
Total programme 4				57100000	10920000	11420000	11920000	11420000	11420000
Coût total des programmes				1 845 120 000	286 272 000	431 212 000	449 912 000	378 912 000	298 812 000
Coût SE (1% coût des programmes)				18 451 200	2 862 720	4 312 120	4 499 120	3 789 120	2 988 120
Coût total du PDC				1 863 571 200	289 134 720	435 524 120	454 411 120	382 701 120	301 800 120

**Partie 4 : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE
SUIVI-EVALUATION DU PDC**

La phase de la mise en œuvre est un processus itératif. Elle s’articule autour de la mise en place du dispositif institutionnel et des mesures d’accompagnement, de la programmation annuelle et la budgétisation, du montage des projets, de la mobilisation des ressources et la recherche de financement et de la mise en œuvre et le suivi-évaluation du programme. Pour une bonne mise en œuvre du PDC, il faut la transparence, l’efficacité de la commande publique, la redevabilité et la reddition des comptes.

4.1. Financement du PDC

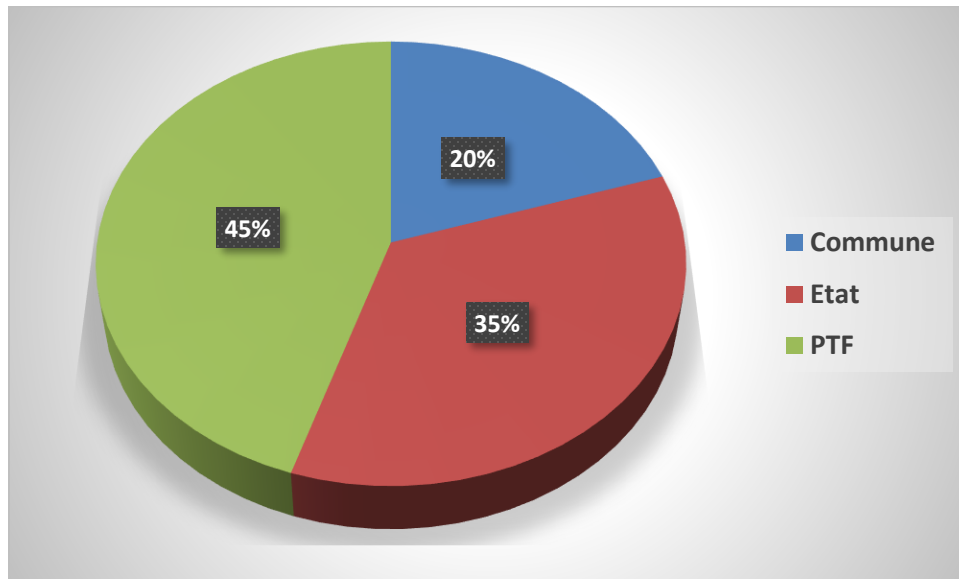
A cette étape, le comité de mise en œuvre du PDC doit faire appel à des spécialistes en fonction des différents dossiers de projets à élaborer. La commune compte tenu de ses moyens limités et avec la dynamique qu’a suscité l’élaboration de ce PDC peut faire appel à ses ressortissants qualifiés, aux services déconcentrés de l’Etat et aux OSC. L’option bureau d’étude est aussi à envisager.

Il est à noter que la capacité de mobilisation des ressources de la commune est encore faible vu l’évolution du budget communal et le faible appui budgétaire de l’Etat à travers le FACT.

De plus, en considérant la faible capacité d’investissement de la commune en 2020, la mise en œuvre du PDC ne peut se faire sans la recherche d’autres sources de financement.

Globalement, la contribution de chaque acteur se présente commune le montre la figure ci-après.

Figure 8 : Répartition du coût global du PDC par acteur

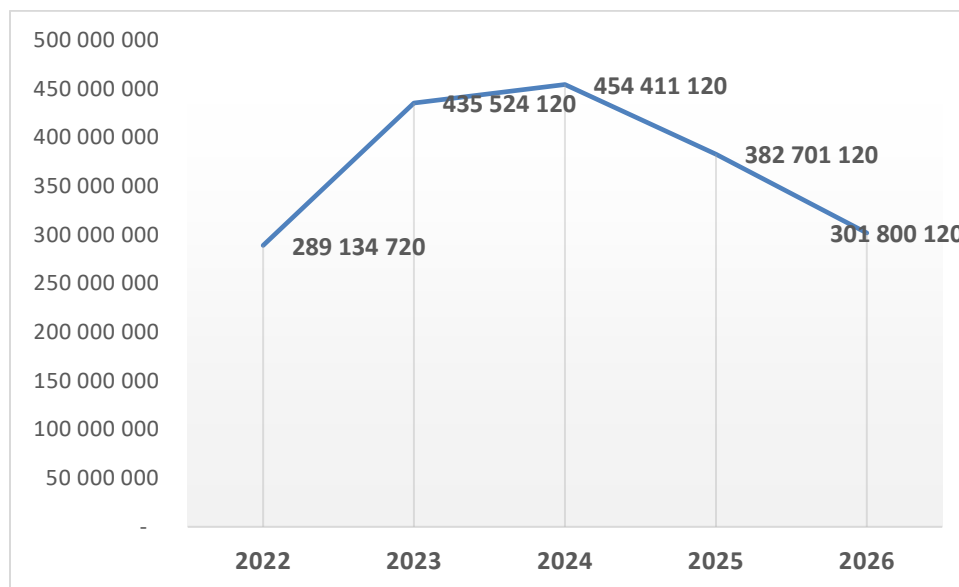


Source : résultats de l’étude, 2021

La figure 8 relève que la contribution de l'Etat pour la mise en œuvre du PDC, à travers le fonds FACT et les réalisations des services techniques déconcentrés dans la commune, est de 35% du coût global, celle des partenaires est 45% et celle de la commune est de 20%.

L'évolution de la mobilisation des ressources pour financer la mise en œuvre du PDC sur les cinq ans se présente comme l'indique la figure ci-après :

Figure 9 : Evolution de la mobilisation des ressources de mise en œuvre du PDC



Source : Résultats de l'étude, 2021

Suivant la figure 9, l'année 2022, première année de mise en œuvre du PDC, sera beaucoup plus consacrée à la vulgarisation du plan et la mobilisation des acteurs et des ressources. Ainsi, on y enregistre le plus faible niveau de mobilisation financière. Le pic de la mobilisation est attendu en 2024, troisième année de mise en œuvre du PDC.

4.2. Stratégies de mobilisation des ressources

Pour une mise en œuvre efficace des actions du PDC, il est nécessaire d'adopter des stratégies de mobilisation des ressources. En termes de stratégies, il faut :

- sensibiliser la population sur le civisme fiscal et éveiller leur conscience sur la participation citoyenne au développement local ;
- organiser périodiquement des séances de redevabilité et de reddition de compte, le conseil communal peut instaurer un climat de confiance et stimuler la participation citoyenne ;
- actualiser le fichier des contribuables. Une maîtrise de la base d'imposition est fondamentale pour une amélioration de la mobilisation des recettes ;

- faire un suivi rapproché du recouvrement par les collecteurs ;
- élaborer des projets et chercher les partenaires d'appui technique et financier ;
- développer des relations de coopération décentralisée en mettant à contribution la diaspora.

4.3.Mécanisme institutionnel de mise en œuvre du PDC

Compte tenu de nombreuses spécificités, de la complexité des projets et activités retenues dans le PDC, la seule compétence du maire ne suffit pas pour organiser et suivre sa mise en œuvre. Le maire a besoin d'assistance technique et divers appuis. Ce qui justifie la proposition du dispositif institutionnel constitué en plus du conseil municipal, du comité de mise en œuvre, de la cellule technique de suivi-évaluation et des points focaux des services déconcentrés.

4.3.1. Conseil Municipal

Le conseil municipal assure la maîtrise d'ouvrage du PDC. A ce titre, il vote le budget des tranches annuelles et valide les rapports annuels de suivi et d'évaluation. Il autorise et fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluation.

4.3.2. Comité de mise en œuvre

Composé du maire, de ses adjoints, des présidents des commissions permanentes et du secrétaire général de la mairie, ce comité est présidé par le maire ou un assesseur dûment mandaté. Cet organe est mis en place pour coordonner la réalisation de l'ensemble des activités. De façon spécifique, il a pour rôle de :

- définir les orientations de la mise en œuvre ;
- adopter les dossiers techniques et financiers ;
- assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions /projets du PDC ;
- définir et mettre en œuvre des stratégies de communication et de mobilisation des ressources ;
- valider le rapport de suivi de la mise en œuvre des tranches annuelles du plan ;
- valider le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan.

Le rapport de suivi adopté par le conseil municipal est publié par le maire.

Les membres du comité se réunissent deux fois par an et à chaque fois au besoin sur convocation du maire. Les décisions sont transmises au conseil municipal pour adoption.

Un arrêté du maire viendra préciser l'organisation et le fonctionnement du comité de mise en œuvre.

Il faut préciser que ce comité pourra être élargi à d'autres acteurs communaux surtout pour la validation des documents afin d'assurer la participation.

4.3.3. Cellule technique de suivi-évaluation

Elle constitue la branche technique du comité de mise en œuvre. Elle est chargée de suivre et d'évaluer les projets inscrits dans le plan. De façon spécifique, elle aura pour rôle de :

- concevoir et faire valider le plan de suivi annuel ;
- donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC ;
- élaborer les plans annuels d'investissement (PAI) ;
- définir les indicateurs de suivi-évaluation y compris les indicateurs des thématiques émergentes et transversales ;
- organiser la collecte et le traitement des données sur l'exécution des activités/projets ;
- produire périodiquement les rapports techniques d'évaluation des activités/projets ;
- faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour amélioration des résultats.

Cette cellule est présidée par le responsable du service chargé de la planification et du suivi-évaluation de la mairie. Elle est composée comme suit :

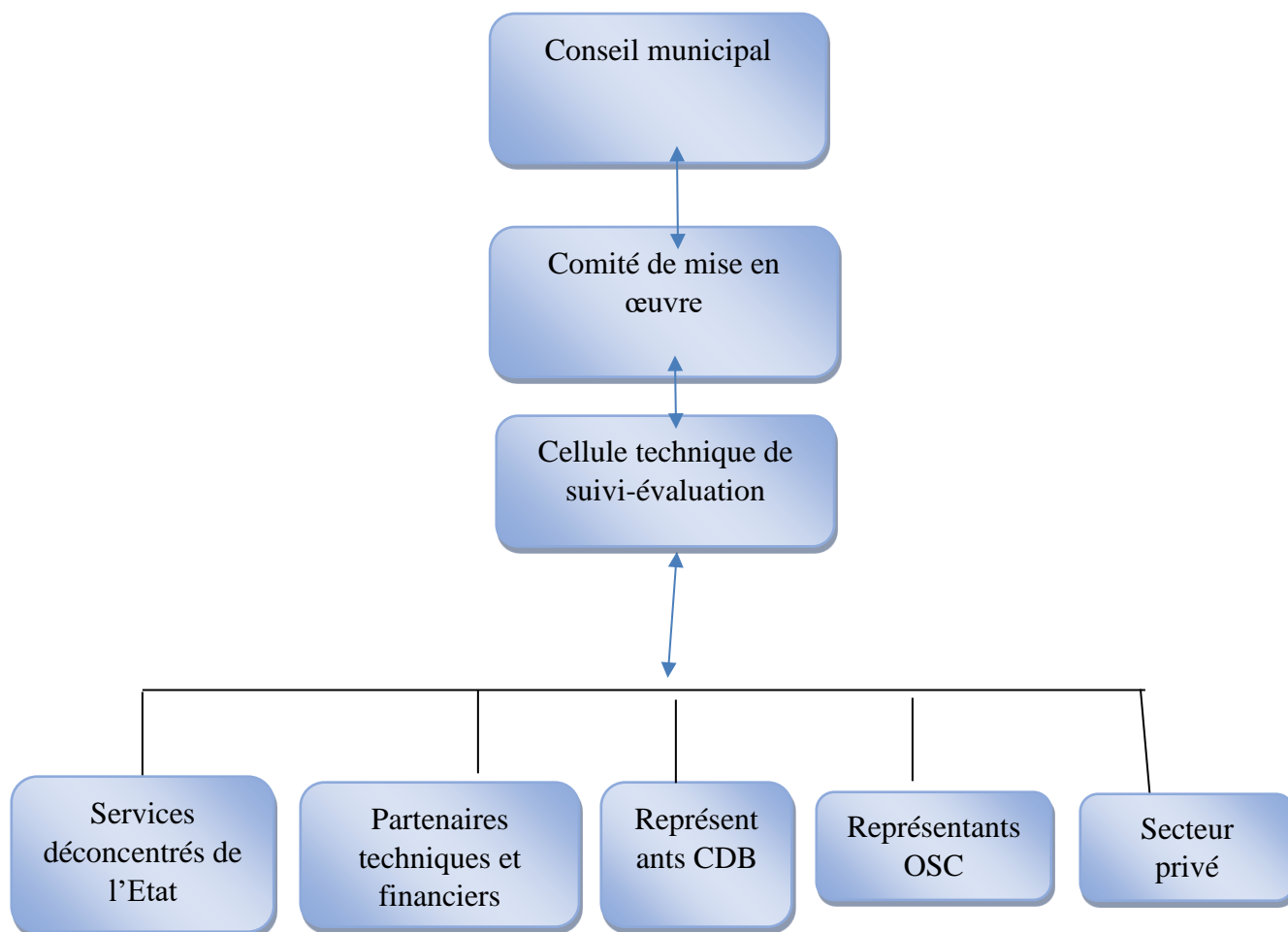
- un représentant de la direction régionale chargée de la planification et du développement des territoires ;
- deux (2) agents de la mairie ;
- un représentant de la direction régionale des infrastructures ;
- un représentant des OSC ;
- un représentant des CDB ;
- le coordonnateur du bureau du citoyen ;
- des personnes ressources.

Il s'agit d'une cellule de concertation et de proposition pour la mise en œuvre du PDC. Un arrêté du maire viendra préciser l'organisation et le fonctionnement de cette cellule technique.

4.3.4. Points focaux du PDC

Dans chaque service déconcentré, et pour les différents secteurs, il est nommé par arrêté du maire et sur proposition des chefs services, les points focaux de mise en œuvre et de suivi du PDC. Ces points focaux coordonnent les interventions des services déconcentrés de l'Etat, des OSC, des comités de développement à la base, des promoteurs d'entreprises et des PTF dans la commune. Ils sont chargés de fournir régulièrement des informations et données sur la mise en œuvre du PDC dans leurs secteurs respectifs à la cellule technique de suivi-évaluation.

Figure 10 : schéma du dispositif institutionnel de mise en œuvre du PDC



Source : résultats de l'étude, 2021

4.4. Outils techniques

Pour une bonne mise en œuvre du PDC, certains outils techniques sont nécessaires. De façon non exhaustive on peut citer :

- plan de travail du budget annuel (PTBA) ;
- plan de passation des marchés (PPM) ;
- plan d'engagement des dépenses (PED)
- canevas d'élaboration des projets communaux de développement ;
- fiche de projet ;
- plan de suivi du PDC ;
- plan de suivi des PTBA ;

- tableau de bord des indicateurs ;
- canevas de collecte des données et informations ;
- rapports d'activités (semestriels et annuels) ;
- rapport de suivi ;
- rapport d'évaluation.

Ces outils doivent être élaborés chaque année suivant le chronogramme ci-dessous.

Tableau 27 : chronogramme d'élaboration des outils de mise en œuvre du PDC

N°	Outils	Fréquence de production	Périodes												Personnes responsables		
			J	F	M	A	M	J	JL	A	S	O	N	D			
1	Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA)	Annuel															MAIRE
2	Plan de Passation de Marchés (PPM)	Annuel															PRMP
3	Plan d'Engagement des Dépenses (PED)	Annuel															PRMP
4	Plan de Suivi du PDC	Annuel															MAIRE
5	Plan de Suivi du PTBA	Annuel															MAIRE
6	Plan de Suivi du PPM	Annuel															PRMP
7	Canevas d'élaboration des projets communaux	Annuel															DPPSE
8	Rapport d'Activités	Semestriel et annuel															SG
9	Rapport de Suivi	Annuel															DPPSE
10	Rapport d'évaluation	A mi-parcours (après 3 ans de mise œuvre) et finale															DPPSE
11	Canevas de collecte des données et d'information	Trimestriel															DPPSE
12	Fiche de projet	Mensuel															DPPSE
13	Tableau de bord des indicateurs	Mensuel															DPPSE

Source : résultats de l'étude, 2021

Le respect strict des délais indiqués est très important pour que les outils soient disponibles à temps et faciliter la mise en œuvre des activités et leur suivi-évaluation. En outre, toute l'administration

communale est mise à contribution par les personnes responsabilisées pour la production et l'exploitation des différents outils opérationnels.

4.5. Stratégie de communication pour la mise en œuvre du PDC

La mise en œuvre du plan appelle à la définition d'une stratégie de communication interne et externe transparente. Il est important qu'une stratégie de communication soit élaborée par le comité de mise en œuvre pour informer tous les acteurs du plan. Son but sera d'informer et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan et aussi de négocier avec d'autres acteurs (comité de mobilisation de recettes par exemple) afin de contribuer efficacement à la mobilisation des ressources.

Il est important que la commune, en collaboration avec les services techniques et les populations, puisse améliorer ses recettes. L'accélération de l'économie, l'amélioration de la performance des services locaux (Santé, éducation, eau, énergie, routes, ...) et la transparence dans la gestion communale, devraient permettre d'augmenter les ressources nécessaires pour financer les activités de développement.

4.6. Système de suivi et évaluation du PDC

Le suivi et l'évaluation du PDC devraient se faire périodiquement et doivent se baser sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs élaborés de façon consensuelle par les acteurs y compris les communautés locales. Il doit également intégrer le suivi des thématiques émergentes et transversales.

4.6.1. Suivi

Le suivi de la mise en œuvre du PDC couvre les fonctions de contrôle : (i) de l'exécution des actions inscrites au PDC ; (ii) de la collecte et de l'analyse régulière d'informations relatives aux indicateurs de résultats du plan et (iii) de l'exécution des mesures prioritaires par les acteurs communaux. Il permet d'assurer la qualité des services offerts au citoyen et l'efficacité dans la gestion des affaires communales.

4.6.2. Evaluation

L'évaluation du plan sera nécessaire pour savoir à un moment donné le chemin parcouru en termes de bilan et prendre des décisions importantes pour l'avenir.

Le PDC fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

L'évaluation à mi-parcours a lieu entre la fin de la deuxième année et le deuxième trimestre de la troisième année de mise en œuvre. Il est vivement souhaité que l'évaluation à mi-parcours soit réalisée par la cellule technique appuyée en cas de besoin par des personnes ressources.

L'évaluation finale met le focus sur l'analyse de la performance globale du PDC et son apport en termes d'amélioration des conditions de vie des citoyens. Elle a lieu au plus tard six (06) mois après

les cinq années de mise en œuvre et est réalisée par les acteurs communaux eux-mêmes ou confiée à un prestataire de service.

CONCLUSION

Au terme de tout ce processus, la Commune Akébou 1, dispose désormais de son premier Plan de Développement Communal (PDC) pour la période 2022 – 2026. Ce document est le fruit d'un processus participatif avec l'implication effective de la population à la base et les acteurs de développement à divers niveaux avec l'appui technique et financier de l'OIF. La parfaite collaboration des services communaux avec les services techniques déconcentrés de l'Etat, les organisations de la société civile, le secteur privé, etc. a permis de disposer des données secondaires et primaires lors du diagnostic.

Le présent PDC propose des programmes et des projets en cohérence avec les orientations nationales pour la valorisation des ressources locales et le renforcement du capital socio-culturel et des potentialités économiques de la Commune. Il vise à contribuer à une amélioration des conditions de vie de la population.

Pour y arriver, une appropriation du PDC par tous les acteurs, endogènes et externes de la commune à travers une réelle vulgarisation est déterminante. Le plan doit être considéré comme une référence pour toute intervention dans la commune. De plus, l'engagement de tous et de toutes dans un processus de mobilisation des ressources internes et externes pour sa mise en œuvre efficiente est un impératif.